

Le



*Conseil national des politiques de Lutte  
contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

---

SÉANCE PLENIERE D'INSTALLATION DU CNLE  
Mardi 21 Décembre 2010  
Salon bleu – Ministère des solidarités et de la cohésion sociale

- Ordre du jour p. 2
- Membres présents p. 3
- Compte-rendu analytique p. 5

## Ordre du jour :

- Mot d'accueil du président Etienne Pinte.
  
- Intervention de Benoist Apparu, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement.
  
- Intervention de Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre des solidarités et de la cohésion sociale.
  
- Présentation du rapport annuel du Gouvernement au Parlement sur le suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans, par Fabrice Heyriès, Directeur général de la cohésion sociale.
  
- Présentation du programme de travail du CNLE, par le président Etienne Pinte.
  
- Tour de table des membres du CNLE.

## Membres présents :

➤ **PRESIDENT** : M. Etienne PINTE

➤ **MINISTERES**

✓ **MINISTERE DES SOLIDARITES et de la COHESION SOCIALE**  
Mme Catherine LESTERPT, représentant le Directeur général de la cohésion sociale.

✓ **MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**  
Mme Martine CARN, représentant le Directeur général de l'enseignement supérieur

➤ **ELUS**

M. François SIMON, Vice-Président en charge des solidarités, ARF  
M. Arnaud RICHARD, Député des Yvelines

➤ **CONSEILS**

M. Yves CENSI, CNIAE  
Mme Brigitte RAYNAUD, CNV  
M. Jérôme VIGNON, ONPES

➤ **ASSOCIATIONS**

M. Matthieu ANGOTTI, FNARS  
Mme Françoise CORE, ATD Quart Monde  
M. Jean-Michel DAVID, FAPIL  
M. Bruno GROUES, UNIOSS  
Mme Nicole MAESTRACCI, FNARS  
M. Bernard SCHRICKE, Secours catholique  
Mme Gisèle STIEVENARD, UNCCAS

➤ **PERSONNES QUALIFIEES**

M. Olivier BRES  
M. Amar DIB  
Mme Mireille ELBAUM  
Mme Agnès de FLEURIEU  
M. Jean-François SERRES  
M. Jean-Guilhem XERRI

➤ **ORGANISMES SOCIAUX**

Mme Régine CONSTANT, CNAMTS  
M. Bruno LACHESNAIE, CCMSA  
M. Luc LEGRAS, USH

➤ **PARTENAIRES SOCIAUX**

M. Daniel BOGUET, UPA  
M. Patrick BRILLET, FO  
M. Pierre-Malo HECQUET, CFE-CGC  
M. Henri JOSSERAN, CGPME  
M. Jacques PERNEY, CFTC  
Mme Sophie QUENTIN, MEDEF  
Mme Chantal RICHARD, CFDT

➤ **INVITES PERMANENTS**

M. Patrick BOULTE, Solidarités Nouvelles face au chômage  
M. Pierre-Edouard MAGNAN, MNCP  
Mme Hélène MARCHAL, UNAF  
M. Didier PIARD, Croix Rouge Française  
Mme Christine TELLIER, MNCP

➤ **SECRETARIAT GENERAL** : Mme Christiane EL HAYEK

➤ **AUTRES PARTICIPANTS :**

Mme Lela BENCHARIF, Vice-Présidente déléguée (ARF), Marie-Hélène CHIMIER (DGCS), Mme Marie-France CURY (DGCS), M. Guy DECOURTEIX (CNIAE), M. Didier GELOT (ONPES), Mme Anne JOUBERT (DGCS), Maïa LECOIN (DGCS), Mme Marie KEIRLE (DGCS), M. Gérard SAUTY (CFTC), Mme Sophie TASQUE (FO), Joséphine TEORAN (DGCS), Mme Sylvie ZIMMERMANN.

Nombre total de participants : 49

## Introduction Etienne Pinte, président du CNLE

**Étienne Pinte** : nous avons le bonheur d'avoir à nos côtés Roselyne Bachelot, notre ministre chargé de la cohésion sociale, et Benoist Apparu, chargé du logement, de l'hébergement, de l'urbanisme, autant de sujets qui nous concernent directement dans notre réflexion sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Comme vous le savez, j'ai été nommé président du CNLE par arrêté de François Fillon le 30 juillet. Nous attendions l'installation du CNLE avec impatience. Deux éléments ont un peu perturbé notre calendrier :

- j'ai souhaité actualiser et refonder la composition du CNLE – tous les organismes n'ont pas été aussi réactifs ;
- le remaniement ministériel a aussi quelque peu perturbé notre calendrier.

Ceci ne m'a pas pour autant empêché depuis le 30 juillet de réunir deux fois le CNLE. J'estimais en effet que la pauvreté n'avait pas à attendre pour qu'on l'aide à lutter, tous ceux et toutes celles qui sont en souffrance.

Sur vos tables, divers documents vous ont été distribués dont le rapport au Parlement sur le suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans qui va nous être présenté par M. Heyriès ; c'était l'engagement et les orientations du président de la république. Il s'agit du deuxième rapport, actualisé, qui est pour nous tous, un excellent tableau de bord.

Mais avant, je donne la parole à Roselyne Bachelot et à Benoist Apparu. J'interviendrai à nouveau pour donner aux deux ministres les orientations que nous nous sommes fixées la semaine dernière lors de notre réunion plénière, officieuse, qui a permis de dégager ces grands axes de nos études et réflexions, en particulier les orientations que nous avons données à l'Onpes pour nous aider. L'observatoire est en quelque sorte notre bras séculier nous permettant de pouvoir nous alimenter, tant pour nous que pour le gouvernement et le parlement, afin de faire des diagnostics et des propositions au gouvernement. Un très grand merci d'être à nos côtés ce matin.

## Roselyne Bachelot-Narquin

Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale

Mesdames, Messieurs, chers amis, c'est un très grand bonheur et honneur que de me retrouver ce matin entre le président Étienne Pinte et le ministre Benoist Apparu pour installer le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Étienne le disait à l'instant, cette instance a été récemment renouvelée. Elle joue un rôle majeur dans notre système de solidarité. Elle est un outil de coordination et une force de proposition avec lesquels les pouvoirs publics doivent œuvrer en bonne intelligence. Je ne doute pas que le président Étienne Pinte, avec sa générosité, sa capacité d'expertise, saura renforcer encore les missions du CNLE et lui donner une meilleure visibilité. Vous pouvez compter sur mon soutien indéfectible. Vous donnez votre temps, votre énergie pour combattre l'exclusion sous toutes ses formes et nous vous devons le respect et l'admiration.

La solidarité, c'est ce qui nous réunit au service de nos concitoyens les plus démunis. Je suis venue à votre rencontre ce matin pour vous dire que cette valeur, ces valeurs, nous les avons en partage. La pauvreté est par nature diverse, complexe, elle nécessite la mobilisation de tous. Cette mobilisation, j'ai la charge de la porter comme Ministre des solidarités et de la cohésion sociale. C'est mon engagement, c'est celui de la secrétaire d'État Marie-Anne Montchamp, à mes côtés. L'État se doit et sera à vos côtés pour faire reculer la pauvreté et l'exclusion sociale. De cette réunion du CNLE, je veux voir un signe fort de notre mobilisation commune. Ensemble, nous allons faire en sorte de réduire les inégalités, c'est possible ! Pour cela, nous devons être plus efficaces...

Il ne faut pas se décourager ni baisser les bras : la réduction des inégalités est un objectif accessible - la réduction de la pauvreté est d'ailleurs l'objet du rapport annuel sur la pauvreté dont j'ai souhaité que vous soyez les premiers bénéficiaires, en même temps que le Parlement. C'est le signe de la confiance que je vous porte. Tout à l'heure, Fabrice Heyries va vous en donner le détail. Avant sa présentation, j'en tire quelques enseignements.

### **1 - La réduction de la pauvreté est possible**

Dans le cadre de la loi sur le revenu de solidarité active (RSA), le président de la République – Étienne Pinte l'a rappelé - a fixé un objectif ambitieux : la réduction de la pauvreté d'un tiers dans notre pays d'ici à 2012. Choix ambitieux, choix courageux aussi, car il y a derrière cette affirmation, une obligation de résultats. Il faut donc faire preuve de volontarisme, prendre des risques - c'est bien cela d'ailleurs la noblesse de l'action politique.

### **2 - 7,8 millions de personnes vivaient sous le seuil de la pauvreté en 2008**

Dans notre pays – et c'est le deuxième enseignement –, 7,8 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté en 2008. Si le taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps évolue - pour reprendre l'expression quelque peu technocratique - de manière favorable, les autres indicateurs sont relativement stables. Mais la pauvreté frappe prioritairement les familles monoparentales, ainsi que les jeunes. On voit donc un changement de cible dans les publics touchés par la pauvreté. Si l'emploi à temps plein continue à protéger contre la pauvreté, le développement du temps partiel et de certaines formes d'emplois précaires a aussi fait émerger une pauvreté chez des personnes d'âge actif.

### **3 - Des éléments imprécis sur l'impact de la crise économique**

Troisième enseignement : nous disposons encore d'éléments imprécis sur l'impact de la crise économique dont notre pays sort à peine. Tout le monde est d'accord pour dire que notre système de solidarité a pleinement joué son rôle d'amortisseur. Ce système de protection sociale, qui est un élément fort du pacte républicain qui nous unit, doit être pérennisé et renforcé, à juste titre plébiscité.

**Des mesures sectorielles.** Nous y avons ajouté, en cette période de crise, un certain nombre de mesures. D'abord des mesures sectorielles, qui ont pris la forme de primes exceptionnelles pour soutenir les foyers les plus modestes : la prime de Noël qui a été reconduite, la prime de solidarité active de 200 euros, la prime exceptionnelle de 150 euros accordée à 3 millions de familles ayant des enfants de plus de 6 ans, la prime de 500 euros versée aux demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas de l'assurance chômage.

**Des chantiers de long terme.** C'est le RSA activité, la revalorisation des prestations de 25% en cinq ans, tels que l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou le minimum vieillesse, conformément à l'engagement du président de la République.

Bien sûr, il nous faudra patienter pour connaître l'impact de ces mesures sur la pauvreté au cours des 18 derniers mois qui ont été marqués par des tensions sur le pouvoir d'achat et la montée du chômage. Quoi qu'il en soit, dans le cadre du choix de la lutte contre la solitude comme « grande cause nationale », je veux inscrire la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au cœur de mon action.

### **Mieux nous coordonner et être mieux informés**

Nous devons être plus efficaces et, pour cela, à la fois mieux nous coordonner et être mieux informés. C'est l'objet de ce second temps de mon propos. Je suis, avec la secrétaire d'État, Marie-Anne Montchamp, votre point d'entrée au Gouvernement mais la lutte contre la pauvreté ne saurait être le domaine réservé de la Ministre des solidarités et de la cohésion sociale ou du secrétaire d'État en charge du logement et des procédures d'urgence. Elle est l'affaire de tous bien au-delà de Marie-Anne Montchamp et de Benoist Apparu. Nous savons évidemment que les bénéficiaires des différents dispositifs mis en œuvre par les différents ministères sont les mêmes parce qu'être pauvre, c'est se heurter à un faisceau de difficultés : accès au logement, accès aux soins - Monsieur le ministre de la santé en avait d'ailleurs fait le fil rouge de son action - participation

citoyenne. Dès lors, la seule réponse possible ne peut être qu'interministérielle. C'est d'ailleurs ce que le Gouvernement a fait avec le dispositif du RSA.

C'est aussi ce que nous faisons avec le pacte territorial pour l'insertion, prévu dans le RSA. C'est un pacte qui a vocation à améliorer et structurer la gouvernance territoriale en associant tous les acteurs de l'insertion. C'est un nouvel outil, dont nos collectivités territoriales - je remercie d'ailleurs les représentants des différentes associations d'élus d'être là - doivent se saisir rapidement.

Très simplement, je n'entends pas mener **une politique de millefeuilles** où je m'occupe successivement d'une politique de la famille, puis d'une politique de l'enfance, puis d'une politique de l'insertion, puis d'une politique de lutte contre la précarité... Il faut absolument lutter contre ces dispositifs en tuyaux d'orgue puisque les publics sont les mêmes. J'entends donc mener **une seule politique**, une politique de la population, qui prenne en compte tous les facteurs d'une même situation. Je sais d'ailleurs que l'une des attentes des acteurs, c'est précisément qu'une plus grande visibilité soit donnée à toutes les facettes de la pauvreté.

C'est aussi votre objectif, au CNLE. Vous êtes un partenaire de qualité dans cette démarche qui vise à considérer les personnes, dans leur dignité, dans leur intégrité, et non d'une manière segmentée, dissociés les uns des autres. Je veux saluer votre engagement dans ce domaine. Tout au long de ces dernières années, le CNLE a organisé des réunions plénières à un rythme soutenu et j'ai bien vu qu'Étienne avait démarré bien avant cette installation officielle. Vous avez présenté un certain nombre d'avis et de propositions, pour participer et nourrir le débat sur les politiques publiques et charpenter les principaux textes juridiques.

Durant la dernière mandature, **trois groupes de travail** vous ont largement mobilisés :

- un groupe de travail consacré au suivi du Plan national d'action pour l'inclusion sociale (PNAI), dont l'objectif était de travailler sur l'axe gouvernance du Plan national. En 2009, une rencontre a été organisée sur l'analyse de la gouvernance locale des politiques d'inclusion. D'autres travaux ont également porté sur les différents tableaux de bord d'indicateurs d'inclusion sociale, sur l'amélioration de la participation des personnes en situation de pauvreté et sur l'articulation des politiques nationales d'inclusion sociale et de la politique de la ville. Par ailleurs, ce groupe de travail s'est réuni récemment pour rendre un avis sur l'objectif de lutte contre la pauvreté retenu dans le cadre de la Stratégie européenne 2020 et inclus dans le Plan national de réforme, attendu par la Commission en avril 2011 - j'en ai d'ailleurs discuté avec mes collègues européens lors du dernier Conseil social qui s'est tenu il y a quelques jours ;
- un groupe de travail dédié à la réflexion sur les fonctions de conseil et d'observation dans le champ de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Les premiers travaux de ce groupe n'ont pas pu aboutir mais je sais qu'ils vont être repris dans le cadre d'une réflexion globale sur la gouvernance des politiques d'inclusion sociale, au regard de la situation française mais aussi européenne. Inutile de vous dire que je vais suivre vos préconisations avec beaucoup de soin ;
- un groupe chargé de l'animation de l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dont le travail s'est achevé la semaine dernière à Bruxelles.

**L'Année européenne** a permis une approche globale, dans laquelle chacun a pu s'exprimer avec une réflexion collective et concertée. Elle a vraiment mis le focus sur le caractère multifactoriel de la pauvreté et la nécessité, pour la combattre, de lui apporter des solutions à fois globales et personnalisées. Je pense que cela est tout à fait possible. Pour y parvenir, cette Année européenne a permis de renforcer de nouveaux partenariats entre les institutions, les collectivités locales, les associations, les partenaires sociaux et les entreprises, et surtout en impliquant les personnes en situation de pauvreté elles-mêmes.

Le traité de Lisbonne doit permettre la mise en œuvre effective, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, de la clause sociale horizontale, qui est un outil supplémentaire dans l'éventail de ceux dont a su se doter l'Union européenne. Ainsi, chaque mesure qui est discutée au sein de l'Union européenne devra tenir compte de manière systématique de son impact social pour éviter une augmentation de la précarité.

Enfin, l'Europe s'est fixé un **objectif chiffré de réduction de la pauvreté** : le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans l'Union européenne devra baisser de **20 millions** d'ici à **2020**.

Je sais que beaucoup d'entre vous, pour ne pas dire tous, se sont impliqués dans cette Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Vous allez maintenant, sous la houlette d'Etienne Pinte, réfléchir aux perspectives d'évolution du CNLE et de ses missions, ainsi qu'à un élargissement de sa composition et la création de commissions thématiques spécialisées.

**Il va vous falloir :**

- accentuer le rôle et l'impact de cette instance inter partenariale pour en faire un outil de dialogue privilégié, notamment avec les pouvoirs publics ;
- renforcer son action de suivi des diverses politiques publiques menées en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour mieux les appréhender dans leur globalité - j'attends de vous des avis sans complaisance mais, connaissant Etienne, je ne doute pas qu'il saura être un partenaire exigeant ;
- améliorer sa communication, notamment en direction des parlementaires et des acteurs du champ social.

Par ailleurs, une réflexion plus large pourrait être engagée, avec le directeur général de la cohésion sociale, Fabrice Heyriès, pour simplifier le champ des solidarités et de la cohésion sociale en regroupant certains comités et conseils. C'est ce qu'avaient proposé Marc-Philippe Daubresse et Benoist Apparu, ainsi que les travaux que vous avez menés dans le groupe de travail fin 2008 et début 2009. Ainsi, on pourrait imaginer, mais je verse cette proposition au débat, sans présenter de la décision finale, un Conseil national d'inclusion sociale – son appellation reste encore à déterminer – qui regrouperait le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), la Commission nationale consultative des Gens du voyage (CNCGDV), le Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE) et peut-être d'autres conseils. Naturellement, cette idée mérite et nécessite concertation. C'est une proposition que je mets sur l'établi.

Mieux se coordonner, donc, pour être plus réactifs. Pour cela, nous devons améliorer l'information sur notre politique d'insertion. Cela veut dire en premier lieu obtenir une information plus rapidement. C'est le rôle de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes). Il faut qu'il nous fournisse des indicateurs plus réactifs. **On ne combat bien que ce qu'on connaît bien**. Nous avons besoin d'un retour plus rapide, plus qualitatif sur l'état de la pauvreté. Ces indicateurs existent. Ce sont, par exemple, le nombre des bénéficiaires des tarifs de première nécessité EDF ou le nombre de demandes d'hébergement auprès du 115. Être plus réactif, mieux observer avant que la détresse ne devienne irréversible. On ne peut mener des politiques de prévention qu'à partir d'indicateurs performants et rapides. On peut rêver du temps réel... mais certainement raisonner en indicateurs infra annuels. Je fais confiance à l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale et à son nouveau président, que je salue, Jérôme Vignon, pour être à la hauteur du défi que constitue l'élargissement de son périmètre.

La qualité de l'information, c'est à la fois **des indicateurs plus rapides mais également plus denses et substantiels**. La pauvreté n'a pas une seule dimension purement quantitative ; il faut la prendre en compte dans toutes ses dimensions et mieux apprécier l'impact des politiques d'insertion. De nombreux acteurs se sont emparés du sujet pour réfléchir à de nouvelles méthodes d'évaluation qui prennent en compte l'impact de ces politiques sur les personnes et sur la personne considérée dans sa globalité et introduire **la notion de bien-être**. Je sais que ce n'est pas facile à quantifier, les problématiques sociales des usagers sont complexes, multifactorielles, elles entretiennent entre elles des liens étroits. C'est pourquoi l'approche doit être globale.

Les outils qui vont émerger de ce travail de réflexion doivent être concrets, utiles à l'ensemble des acteurs et en particulier aux travailleurs sociaux et aux conseils généraux. Je compte sur vous toutes et vous tous, spécialement sur vous Etienne Pinte, pour me transmettre vos travaux. Je reviendrai prochainement en débattre avec vous.

Pour mieux cibler le sujet, nous devons **associer les personnes défavorisées** à la définition de ces politiques d'insertion. Je citerai volontiers Nelson Mandela qui disait : *« tout ce qui est fait pour moi, sans moi, est fait contre moi. »* C'est une bonne définition du travail que nous devons mener ici



et dans tous nos secteurs d'activité. Je veux, comme je l'ai fait dans le cadre de ma politique sanitaire, développer la représentation des usagers à tous les niveaux, comme cela est prévu dans la loi RSA, pour l'élaboration et l'évaluation de la politique d'insertion, et pour l'examen des situations individuelles. Cette participation à tous les niveaux :

- dans les structures de prise en charge ;
- dans les collectivités territoriales ;
- au niveau national, comme cela existe dans le comité national d'évaluation du RSA.

Dans cette perspective, un groupe de travail sera confié au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE). J'étudierai toutes vos propositions avec un grand intérêt. Nous devons donner toute la place qu'il convient à l'expertise et au potentiel de compétence des citoyens.

Si l'Etat s'est mobilisé et va continuer de se mobiliser pour lutter contre la pauvreté, c'est toute la société qui doit accompagner ce mouvement, exprimer des valeurs de solidarité et de fraternité. Etre pauvre, c'est aussi ne plus pouvoir exercer tous ses droits et ses devoirs de citoyen. Etre pauvre, c'est trop souvent être dépossédé de son identité. Je lisais un article consacré aux maraudes médicalisées en Île-de-France ; une vieille dame vivant dans la rue disait : *« Je ne vous donne pas mon nom, parce que je ne me connais plus »*. Une telle situation est totalement inacceptable. Comme vous, je ne l'accepte pas. C'est pour cela que j'en appelle à la fédération de nos énergies pour que notre action soit utile et juste.

## Benoist Apparu

Secrétaire d'État auprès de la Ministre de l'Écologie,  
du Développement durable, des Transports et du Logement, Chargé du logement

Monsieur le président, Madame la ministre, Mesdames et Messieurs,

Je suis très content d'être aujourd'hui, à côté de Roselyne Bachelot-Narquin pour travailler avec vous sur cette première séance d'installation du nouveau CNLE. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres qui rejoignent ce conseil et vous dire que je fais toute confiance à Étienne Pinte, votre nouveau président pour mener à bien la mission qui lui a été confiée avec détermination et dynamisme et avec beaucoup d'indépendance - trop diraient certains - comme chacun le sait et comme chacun peut l'entendre dans ses différentes interventions (j'en ai subi les foudres il y a quelques jours lors du rapport Dalo) mais c'est toujours en toute sympathie. Nous avons la nécessité, au sein de ce conseil, d'avoir un président neutre, indépendant qui définisse une politique des orientations. Nous sommes tous très heureux de retrouver Étienne Pinte à la tête du CNLE.

L'accès au logement constitue un droit fondamental pour nos concitoyens, une condition évidemment essentielle d'insertion sociale, notamment en ces périodes de crise. Nous avons un véritable devoir et une responsabilité en ce qui concerne l'Etat dans ce domaine.

**La loi sur le Dalo.** La loi sur le Droit au logement opposable (Dalo) constitue une avancée majeure, substituant à une obligation de moyens des pouvoirs publics une obligation de résultat avec des voies de recours amiable et contentieux. Comme j'ai eu l'occasion de le répéter dans le 3<sup>e</sup> colloque parlementaire sur le Dalo organisé par Étienne Pinte la semaine dernière, le gouvernement ne peut pas être satisfait des résultats que nous avons aujourd'hui sur le Dalo. Ces résultats sont très partagés. Dans 90 % des départements, le Dalo joue son rôle de sécurité lorsque les politiques publiques traditionnelles n'ont pas réussi à récupérer quelqu'un. À ce moment-là, ça marche plutôt bien. Et nous avons 12 départements où le Dalo démontre une nouvelle fois le manque de logements accessibles aux bénéficiaires du Dalo. Les chiffres nous montrent qu'il y a certes une progression et que nous relogions dans ce pays 500 bénéficiaires Dalo par mois - on en faisait que la moitié auparavant et seulement 80 en 2008. Cela progresse mais ça n'est pas suffisant. Nous sommes encore loin d'atteindre ce qui pourrait être cette obligation de résultat, à savoir 100 % de relogement pour les bénéficiaires Dalo. La clé de la réussite pour nous, c'est évidemment la mobilisation sur la construction de logements sociaux nouveaux accessibles mais c'est également

une meilleure mobilisation du parc actuel de logements sociaux en améliorant le taux de rotation, l'utilisation du contingent préfectoral - et c'est d'ailleurs par une meilleure utilisation de ce contingent préfectoral que nous avons réussi à faire progresser le nombre de relogements l'année dernière - mais c'est aussi évidemment en innovant. Je pense au dispositif d'intermédiation locative par exemple qui a été mis en place récemment.

Avec l'ensemble du monde associatif, nous avons lancé il y a un an le chantier que nous avons appelé chantier de la Refondation, sur le secteur de l'hébergement. Cette réforme en profondeur du système d'hébergement a défini un objectif principal qui est l'accès au logement : sortir du cloisonnement des politiques d'hébergement pour remettre en lien les politiques d'hébergement et les politiques de logement. C'est aussi la raison pour laquelle, à l'occasion du remaniement ministériel, Roselyne et moi-même, nous étions posés la question de savoir si l'hébergement devait rejoindre son secteur ministériel ou rester avec le logement. Nous avons ensemble décidé qu'il était nécessaire de maintenir ce lien d'accès pour montrer clairement que c'était notre axe politique principal.

Ce chantier de la Refondation avance. Nous avons défini le projet en 2009 ; nous avons construit les outils en 2010. L'année 2011 doit être pour nous celle de la mise en œuvre concrète des outils, je pense notamment aux SIAO qui sont aujourd'hui ouverts dans tous les départements et qui j'espère, produiront leurs premiers effets à l'occasion de ce premier hiver avec ce nouvel outil.

2011 sera aussi une année cruciale sur le plan de l'organisation des financements de l'État sur le secteur de l'hébergement avec la mise en place de nouveaux outils et la contractualisation avec les acteurs associatifs sur le terrain pour nous permettre d'être plus efficaces dans la lutte contre la pauvreté.

Nous sommes très attachés à l'ensemble des droits des plus exclus. Je pense à la santé et aux personnes qui sont en grande exclusion en matière de santé. Lorsque Roselyne était ministre de la santé, nous avons à plusieurs reprises évoqué ce sujet et lancé de nouvelles initiatives ensemble avec par exemple, l'idée du logement d'abord, les expérimentations lancées avec le professeur Girard. Vous savez qu'un effort particulier a été fait avec l'ouverture de *Lit Halte Soins Santé* et ses équipes mobiles spécialisées. Nous avons là encore un travail interministériel à faire, à améliorer le dispositif. Le rôle de Roselyne qui va coordonner ce travail sera essentiel. Sur ce sujet, le rôle du CNLE peut aussi être essentiel. Nous avons la nécessité, pour les publics à la rue, d'avoir un travail beaucoup plus coordonné avec le ministère de la justice, avec évidemment le ministère de la santé et bien d'autres pour améliorer notre dispositif et prévenir, de façon plus efficace, les mises à la rue pour les sortants de prison par exemple ou les sorties d'hôpitaux psychiatriques.

Sur l'accès aux droits, nous avons à travailler, à améliorer nos outils en matière d'aide alimentaire. Ils sont devenus des dispositifs d'insertion particulièrement développés sur lesquels nous comptons mettre l'action et travailler. Au-delà de l'aspect logement, l'accès à l'hébergement, je tenais à insister particulièrement sur la nécessité d'améliorer notre coordination interministérielle autour de la DGCS et des équipes de Fabrice Heyriès pour nous permettre d'être plus efficaces, d'organiser une meilleure prévention de la mise à la rue.

Je rejoins totalement Roselyne Bachelot sur les orientations qu'elle vient de tracer - je pense notamment à l'impérieuse nécessité pour nous tous d'améliorer la connaissance quantitative et qualitative des publics sans domicile ou mal logés. La dernière enquête en la matière remonte à 2001. La prochaine est prévue en 2011. Les chiffres sur lesquels nous travaillons tous, à savoir 100 000 sans-abri, datent de 2001 ! Nous n'avons pas depuis d'observation lourde nous permettant de dire que ce chiffre est en progression, si les politiques publiques sont efficaces, si elles réduisent le nombre de personnes à la rue ou si au contraire, la situation économique a aggravé quantitativement ou qualitativement les problématiques sur lesquelles nous travaillons tous. C'est là une faiblesse objective de nos politiques publiques. Nous ne savons pas observer ce qui se passe sur notre territoire en la matière. J'insiste donc sur la nécessité qu'il y a à coordonner le travail avec l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale - dont je salue le président, Jérôme Vignon. Si nous voulons évaluer l'efficacité de nos politiques publiques, encore faut-il pouvoir la mesurer. C'est ce que l'on va voir dans quelques instants avec le rapport qui sera présenté d'une façon globale. Nous devons, sur le sans-abrisme, avoir des outils de meilleure qualité. Je suis vraiment très heureux que Jérôme Vignon puisse, avec vous, participer à ces travaux qui sont

totallement indispensables si l'on veut améliorer la prise en charge des publics pour lesquels nous travaillons.

Je voulais insister également sur la simplification nécessaire de la cartographie des différents comités et conseils qui travaillent sur le champ de la cohésion sociale. Je crois que la dispersion des acteurs nuit à l'efficacité de vos travaux. Je fais mienne la préconisation faite par Roselyne sur cette question et j'espère que, dans les mois à venir, nous pourrions rassembler un certain nombre d'outils pour être plus efficaces, pour aussi avoir plus de moyens. Jérôme Vignon nous disait récemment qu'il n'y avait pas beaucoup de moyens. Nous pouvons lui demander tout ce qu'on veut en matière d'observation mais s'il n'a pas les moyens nécessaires, il n'y arrivera pas. Peut-être en regroupant un certain nombre d'outils d'observation, nous pourrions concentrer, être plus efficaces...

J'attends de votre conseil qu'il joue pleinement son rôle de veille, d'alerte, d'analyse, qu'il enrichisse par son expertise nos réflexions sur ses domaines de compétence. J'attends de son président qu'il conserve son indépendance d'esprit qui fait sa richesse et celle du CNLE.

**Étienne Pinte** : Merci Benoist. Je passe la parole à Fabrice Heyriès qui va nous présenter le rapport annuel du gouvernement au Parlement sur le suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans. Il s'agit du deuxième rapport. Le CNLE en a la primeur avant même le parlement mais les trois parlementaires que nous sommes ici ne s'en offusqueront pas, j'en suis sûr.

## Rapport annuel du Gouvernement au Parlement

**Fabrice Heyriès** : Merci Monsieur le président.

Madame la ministre, Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs,

Merci pour cette responsabilité lourde. J'entamerai sa présentation en rappelant que ce rapport annuel s'inscrit dans l'application de la loi relative au RSA. Il constitue le deuxième rapport et est destiné au Parlement, selon les termes de la loi. Le choix fait par les ministres est de le soumettre en parallèle au Parlement et à votre assemblée. Ce rapport est un travail collectif. Les ministres ont rappelé le contenu forcément interministériel de ces politiques publiques. Ce rapport en est bien le reflet.

C'est un rapport chiffré. Tout n'est pas dans les chiffres dès que l'on parle de politique de lutte contre l'exclusion et la pauvreté mais néanmoins, les chiffres sont utiles car ils révèlent des orientations, des tendances et qu'ils sont à ce titre pris en compte dans les ajustements qui peuvent être pris en termes de réorientation possible de politiques publiques. Les années de référence qui sont rappelées dans ce rapport ont fait l'objet de débats entre nous, entre administrations, avec les ministres et les cabinets. Pour certains éléments, l'année de référence est 2008, pour d'autres éléments, l'année de référence est 2009. Dans tous les cas, et avant tout la Drees qui est responsable de la remontée des données, nous avons pris les derniers chiffres qui existent. Cet horizon temporel est malheureusement il est vrai source de frustration et c'est la raison pour laquelle nous devons développer des outils avec une meilleure réactivité.

### ➤ Première partie du rapport : les principales évolutions constatées

Les principaux indicateurs, qu'il s'agisse du taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps ou du taux de pauvreté monétaire, progressent de manière favorable. Le taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps connaît une baisse de 11 % sur deux ans. Il s'établit à 11,6 %. Le taux de pauvreté monétaire, recalculé, qui s'adapte au revenu médian connu chaque année, diminue très légèrement : il baisse de 0,4 point entre 2007 et 2008. Cette tendance d'ensemble, qui n'est pas très forte mais est néanmoins sensible, est observée sur toutes les tranches de la population et toutes les tranches d'âge. Certains points préoccupants subsistent pour les familles monoparentales, les personnes âgées de plus de 75 ans, notamment les femmes.

La question de l'accès aux droits les plus fondamentaux : nous voyons que l'emploi à temps plein continue de protéger contre la pauvreté mais le développement du temps partiel et de certaines formes d'emplois précaires continue de nous interroger et de poser problème. Le taux d'emploi des seniors et des femmes progresse, ce qui va dans le bon sens, mais parallèlement, la part des jeunes en emploi diminue un peu et le temps partiel est plus important.

Autre source de préoccupation : le taux de surendettement progresse de manière assez vive.

Certains indicateurs relatifs à l'accès aux droits donnent des signes d'amélioration. La part des personnes relogées parmi les personnes désignées prioritaires et n'ayant pas refusé l'offre a augmenté de manière significative (+19%). Des progrès ont également été réalisés, ces dernières années, en matière d'accès aux services bancaires pour les personnes vivant sous le seuil de pauvreté : 99 % possèdent au moins un compte de dépôt, soit la même proportion que la population totale.

Dans les données chiffrées qui ont été intégrées dans ce rapport, concernant les performances du système scolaire, les résultats que nous avons sont stables et ne dénotent pas d'évolutions fortes.

➤ **Deuxième partie du rapport : les principales mesures mises en œuvre pour lutter contre la pauvreté (*la DGCS est le rédacteur principal de cette partie*)**

Au-delà de ces chiffres qui globalement, vont dans le bon sens et qui connaissent, dans le détail, des évolutions parfois plus complexes à expliciter, ce rapport s'est penché comme il se doit sur les politiques publiques, les initiatives qui ont été prises pour remédier à ces situations de pauvreté de crise.

Il faut d'abord noter que les « stabilisateurs automatiques » ont dû jouer en 2009 mais les chiffres que nous avons sous les yeux ne peuvent refléter ni les effets négatifs de la crise, mais les effets positifs que ces stabilisateurs automatiques ont joué.

En ce qui concerne les prestations que je qualifierais de monétaires, celles que les pouvoirs publics prévoient pour les personnes en situation de pauvreté ou défavorisées :

- l'ensemble des minima sociaux ont été maintenus et confortés ;
- des revalorisations ont été apportées comme celle du minimum vieillesse (avec une progression de 5 % en 2001), de l'allocation adulte handicapé (25 % en cinq ans avec une progression de 5 % en 2009), des prestations familiales (3 %) ;
- des primes exceptionnelles ont été accordées en 2008 ou 2009 (primes de Noël, RSTA outre-mer dans l'attente de la mise en place du RSA, prime de solidarité active...)

Si je sors des seules prestations monétaires, il faut que nous nous interroguions sur l'ensemble des politiques thématiques qui contribuent à cet objectif interministériel de réduction des situations d'exclusion et de pauvreté, au premier chef, le logement. Le ministre a rappelé les différentes initiatives qui avaient été prises. **Deux autres thématiques** nous ont particulièrement intéressés et ont fait l'objet de développements dans ce rapport :

- la question de l'emploi avec certains dispositifs destinés à favoriser l'insertion sociale ou professionnelle, dans le prolongement du Grenelle de l'insertion ;
- d'autres initiatives moins structurelles et plus liées à la crise en 2009 ont permis de réagir comme le plan de mobilisation pour l'emploi, le financement du plan *Rebond pour l'emploi* à destination des demandeurs d'emploi en fin de droit (700 millions d'euros cofinancés par les partenaires sociaux, Pôle emploi et l'Etat).

Au-delà de l'emploi, il faut que je cite les mesures prises à destination des jeunes. Elles sont relativement nombreuses. Il faut rappeler le renforcement des dispositifs d'apprentissage, le plan d'urgence pour les jeunes, le développement des contrats de professionnalisation, la création d'un service civique, l'utilisation du fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Ce deuxième rapport annuel établit un début de synthèse du soutien financier déployé par l'État en direction des publics fragilisés. Cette politique publique est forcément interministérielle mais elle ne concerne pas que l'État ; elle concerne aussi les caisses de sécurité sociale et les collectivités locales. Pour l'année 2010, l'effort financier de l'Etat s'est élevé à 30,670 Md€, retracés dans 33 programmes budgétaires. On mesure bien à quel point cette action est largement interministérielle. Sont évoquées mais pas chiffrées parce que le périmètre de consolidation n'est pas le même, les actions à destination des publics fragiles déployées par l'assurance-maladie, la Cnam, la Cnaf, les collectivités locales - au premier chef, les départements.

Je conclurai en précisant que d'autres outils chiffrés pourront être développés dans les mois à venir. C'est l'Onpes qui se penchera sur cette question. Ce travail interministériel, qui a vocation à tenter de donner une visibilité globale sur une action qui est forcément complexe et difficile à comprendre parce qu'elle relève de beaucoup de programmes ministériels, trouve un regard qui est global et qui a vocation à être plus simple et plus facile d'accès dans ce document. Il reste à progresser dans cette coordination interministérielle.

**Étienne Pinte** : Merci à Fabrice Heyriès pour cette présentation ainsi que pour les deux interventions de nos ministres. J'ai bien noté, Madame la ministre, lors de votre discours de clôture de l'Année européenne consacrée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, que vous souhaitiez que le CNLE travaille sur la question de la participation des usagers à tous les niveaux pour l'élaboration et l'évaluation de la politique d'insertion et l'examen des situations individuelles. Vous pouvez d'ores et déjà être assurée de l'investissement du CNLE à ce sujet. De nombreux acteurs, autour de cette table, ont d'ailleurs déjà commencé à travailler, je pense en particulier au travail remarquable effectué par l'Armée du salut, en partenariat avec l'Uniposs et plusieurs Uriopss, le Secours catholique, et la DGCS.

Vous avez précisé que la lutte contre l'exclusion et la pauvreté ne pouvait être sectorisée et que c'était la prise en compte transversale de toutes les problématiques, les difficultés et souffrances. J'ai toujours estimé que l'équilibre et l'harmonie de toute société repose sur **quatre piliers : bien sûr d'abord et avant tout, l'hébergement ; c'est ensuite la formation, l'emploi et la santé.** Lorsque que l'année dernière, j'ai participé et animé un atelier aux Semaines sociales, sollicité par Jérôme Vignon, sur le logement et l'hébergement, une femme est venue me voir et m'a dit : *« Monsieur le député, nous vivons à sept, cinq enfants, mon mari et moi même dans 18 m<sup>2</sup> insalubres dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. La protection maternelle et infantile envisage de nous retirer les deux derniers enfants parce qu'ils sont atteints de saturnisme. »* J'ai vu là à quel point les quatre piliers dont je viens de parler sont intimement liés les uns aux autres : le logement, la formation des enfants, l'emploi, la santé.

Je souhaite que le CNLE soit non seulement un donneur d'avis mais aussi une source de proposition, qu'il puisse nourrir la réflexion et l'action politique du gouvernement. Il sera vigilant à jouer un rôle d'alerte quand cela sera nécessaire, réagira sur certaines actualités quand cela sera utile et communiquera en tant que nécessaire. Je me souviens de la prise de position du CNLE concernant une proposition de loi d'un de nos collègues parlementaires sur la suspension des allocations familiales lorsqu'une famille a des difficultés. Le CNLE à l'unanimité avait émis un avis défavorable. La proposition de loi a quand même été votée. C'est pour vous montrer à quel point le CNLE était indépendant des propositions qui pouvaient nous être faites, même lorsqu'il s'agit du parlement.

D'ores et déjà, j'ai proposé au nouveau président de l'Onpes un renforcement de notre collaboration et je lui ai indiqué dans quelle direction je souhaiterais que nous puissions travailler ensemble. Ainsi il me semble important que tous nous puissions nous mettre d'accord sur un certain nombre de chiffres. Fabrice Heyriès l'a rappelé : nous sommes tous les uns et les autres frustrés parce que les critères ne sont pas toujours les mêmes, parce que les années à partir desquelles les chiffres sont donnés ne sont pas toujours les mêmes. J'ai demandé en particulier à Jérôme Vignon qu'il puisse actualiser le fameux chiffre des sans abris, de 2001, qui à l'époque avait été fait par l'Insee - nous sommes toujours adossés à ce chiffre parce qu'il est évident qu'il n'a pas été actualisé et qu'il a certainement évolué. Il est bon que nous puissions y voir plus clair. Il est important que nous puissions confronter nos chiffres et nos méthodes de chiffrage pour travailler sur des bases communes. Chaque année, le rapport de la fondation Abbé Pierre, celui du Secours catholique, de la défenseure des enfants sont émis avec des chiffres sont différents les uns des autres. Il serait très important d'avoir des chiffres sur lesquels nous puissions nous adosser et nous mettre d'accord, à partir desquels nous pourrions faire des pronostics et des propositions.

J'ai entendu une forte attente à travailler sur certaines problématiques comme le reste à vivre, le niveau des minima sociaux, la situation des enfants pauvres et l'influence de cette situation sur leur parcours, l'insertion des jeunes, l'accès aux soins des personnes âgées et le financement de la dépendance.... Il est important, pour être en capacité d'améliorer les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, de mieux comprendre les parcours et les raisons qui conduisent à la

pauvreté, à l'échec scolaire, aux difficultés d'insertion des jeunes notamment dans le monde professionnel. Nous devons absolument y consacrer du temps.

Le rapport du Gouvernement au Parlement mentionne tout ce qui a été fait - et beaucoup a déjà été fait - en matière de politique de lutte contre la pauvreté ; mais nous devons être vigilants à ce que les textes, lois et règlements soient non seulement appliqués mais bien appliqués, que les personnes visées puissent bien être informées de leur droits et y accéder, que l'on puisse remédier aux carences constatées ou au défaut des textes. Des améliorations sont constatées mais nous devons sans cesse nous questionner et écouter les acteurs de terrain et ceux qui vivent l'exclusion : pourquoi encore tant de pauvreté, comment rendre plus efficaces les politiques, qu'est ce qui marche, qu'est ce qui marche moins bien ? Nous sommes en permanence interpellés. Nous sommes l'un des cinq pays les plus privilégiés du monde et comment se fait-il que nous ayons encore des taux de pauvreté aussi importants que ceux qui ont été rappelés par Fabrice Heyriès. Nous devons plus que jamais toujours veiller à placer les hommes et les femmes au cœur de toutes les politiques.

Madame la ministre a cité tout à l'heure Nelson Mandela. J'ai aussi ma citation ! « *Nous devons être en permanence des éveilleurs de conscience* », c'est ce que nous rappelait Albert Camus. Je vais maintenant laisser la parole à ceux qui, autour de cette table, souhaitent intervenir afin d'avoir un dialogue aussi interactif que possible.

[Roselyne Bachelot-Narquin](#) : Je souhaite effectivement que chacun puisse s'exprimer...

## Tour de table

[Mireille Elbaum \(PQ\)](#) : Je suis professeure au Cnam et ancienne directrice de la DREES. J'ai été frappée Monsieur le ministre du fait que vous entendiez promouvoir une approche globale de la pauvreté. La question de l'indemnisation du chômage n'a pas été abordée aujourd'hui. Un des problèmes est, qu'au bout de deux ans, nous allons arriver à la sortie d'un certain nombre de demandeurs d'emploi du chômage indemnisé selon les anciennes modalités. Si la nouvelle convention des partenaires sociaux a prévu un élargissement concernant la prise en compte des emplois précaires et des jeunes, ce n'est pas le cas pour les chômeurs de longue durée. On va voir très bientôt ce problème surgir alors qu'il y a une renégociation de la convention. Nous avons très peu d'informations comme nous l'avons écrit avec certains collègues au président de l'Unedic sur ce qui se passe en matière de taux de couverture. C'est complètement lié au dispositif de minima sociaux et à ses répercussions. C'est quelque chose qu'il faut vraiment regarder.

On voit des interrogations se confirmer sur l'indicateur de taux de pauvreté ancré dans le temps puisque, non seulement, il suit cette évolution automatique mais, chose que nous n'avions peut-être pas anticipé compte tenu des évolutions économiques, il a aussi tous les contrecoups de l'inflation et du rattrapage décalé des revenus et du pouvoir d'achat respectif sur l'inflation ce qui fait qu'il chahute d'année en année. Il y a cet objectif et il y a en même temps les objectifs européens qui ne sont pas toujours plus clairs dans la Stratégie 2020 puisqu'on a rajouté à l'objectif central deux autres objectifs. On se demande comment tout cela se combine, quelles sont les variables qui vont vraiment jouer sur chacun de ces objectifs et quelle est la convergence technique entre ces différents objectifs ? Il me semble qu'un travail, sous l'égide de l'observatoire, d'explicitation de tout cela et d'observation serait sans doute nécessaire.

La plupart des indicateurs sont stables ou varient peu sauf un qui varie énormément : le taux d'effort des ménages à bas revenus en matière de logement. L'enquête logement de l'Insee sur la période 1996-2006 vient de paraître. Elle montre des évolutions spectaculaires sur le taux d'effort, sur le premier décile en matière de logement. On n'est pas là sur le mal logement ou les problèmes de carences mais bien sur le taux d'effort des ménages à bas revenus. C'est encore plus sensible bien sûr dans le parc locatif privé et encore plus sensible pour les jeunes. Les familles monoparentales ont en effet accès au parc social alors que les jeunes doivent aller dans ce parc privé. L'indicateur

des dépenses pré engagées lui est en train d'augmenter. Le travail sur le reste à vivre va vraiment poser problème - je suis statisticienne de formation. Dans un paysage où tous les indicateurs sont stables, on en a un qui bondit de façon préoccupante. On a aussi des interrogations sur le fait que l'Insee va être en capacité ou non de renouveler, avec l'échantillon nécessaire de l'enquête logement. Madame Joint-Lambert qui est ancienne présidente de l'Onpes est en train d'animer un groupe du Cris, Conseil national de l'information statistique, sur les indicateurs en matière de logement. Il y a des soucis dans la sphère statistique, pas seulement sur l'enquête concernant les sans domiciles mais aussi sur le renouvellement de cette enquête logement avec un échantillon suffisant. Le CNLE ou le ministère devrait peut-être appuyer pour continuer à suivre ce sujet qui devient brûlant.

En matière de minima sociaux, notamment sur le RSA activité, il est très important de suivre la montée effective du nombre de bénéficiaires. Le rapport de certains de mes collègues sur l'évolution du Smic s'est fondé en matière de pouvoir d'achat en faisant comme si tous les bénéficiaires potentiels du RSA activité le touchaient effectivement. On est à peu près à un tiers de l'objectif qui était atteint. Je crois qu'il y a des raisons, vous les avez bien identifiées, en matière de procédure et de seuil sur ces procédures. Il est important de le prendre en compte lorsqu'on regarde les conditions effectives de pouvoir d'achat dans ces zones de revenus.

**Daniel Boguet (UPA)** : Le président Pinte parle de quatre piliers. Pour nous, première entreprise de France, nous pouvons amener une pierre sur deux piliers que sont la formation et l'emploi. L'UPA tient à réaffirmer son engagement dans la lutte contre l'exclusion. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles nous sommes attachés à une représentation des partenaires sociaux es qualité dans ce conseil. Je rappelle que, pour l'artisanat et le commerce de proximité, l'insertion des personnes exclues du monde du travail, quelles qu'en soient les raisons, passe inévitablement par la formation et la qualification des intéressés. À cet égard, les chefs d'entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité ont toujours apporté leur contribution en la matière et ce, de manière naturelle et permanente. Elles se sont en effet toujours montrées volontaires pour favoriser l'insertion des populations défavorisées, voire totalement exclues. Qui peut douter par exemple de l'impact du développement de l'apprentissage dans les années 1980 en termes de lutte contre l'exclusion et contre la délinquance ? Je rappelle que c'est dans ce même état d'esprit que l'UPA est engagée et investie en faveur de la diversité, y compris dans les territoires. Elle conforte la vocation de l'artisanat et du commerce de proximité à assurer la promotion professionnelle et la réussite sociale des femmes et des hommes qui y travaillent. Je tiens aujourd'hui à rappeler ces quelques réalités, sans pour autant minimiser les efforts des pouvoirs publics en termes d'insertion et de qualification, notamment dans les domaines de l'apprentissage et de la professionnalisation. Je crois toutefois que ces efforts resteront malheureusement insuffisants si l'on ne répond pas également au problème de l'orientation scolaire, notamment par une orientation selon des règles plus équilibrées et pragmatiques.

**Brigitte Raynaud (CNV)** : Je suis secrétaire générale du Conseil national des villes et souhaitées faire quelques observations concernant le rapport qui nous a été présenté. Bien sûr, la politique de la ville, sur laquelle nous sommes amenés à émettre des avis en tant qu'instance consultative placée auprès du premier ministre, est directement impactée et concernée par toutes ces difficultés, ces enjeux et ces défis que vous avez détaillés. Bien sûr, la pauvreté, l'exclusion, la situation économique, l'échec scolaire et bien d'autres sujets de préoccupation qui sont certainement plus difficiles encore dans les banlieues puisqu'à travers les quartiers placés en politique de la ville, à travers les zones urbaines sensibles, les contrats urbains de cohésion sociale, les zones franches urbaines... nous avons à peu près environ 8 millions de personnes qui vivent pour la plupart sous le seuil de pauvreté et qui connaissent toutes ces difficultés de façon beaucoup plus accrue et plus préoccupante.

Nous avons tenu notre assemblée générale la semaine dernière, le 16 décembre, au cours de laquelle nous avons présenté ce rapport parlementaire qui a été établi par MM. François Goulard et François Pupponi sur la politique de la ville ; il s'agit d'un bilan de 30 années de politique de la ville assez mitigé avec des points positifs mais surtout, beaucoup de points d'inquiétude et une réflexion assez générale sur cette politique publique interministérielle, qui amènera certainement à concevoir sur le fond cette politique. Au CNV, nous partageons vos préoccupations. J'avais rencontré au printemps la secrétaire générale pour évoquer des sujets de collaboration et de réflexion commune. Nous avons déjà commencé à produire certains avis. Vous avez évoqué le logement. Le CNV va

produire cette semaine un avis des recommandations en matière de logement par rapport au Dalo ; un courrier d'alerte a déjà été adressé au premier ministre la semaine passée. Je propose de vous adresser ces recommandations. Nous avons déjà émis des avis et recommandations en matière de fiscalité locale au regard de la réforme de la taxe professionnelle qui impacte très directement nos quartiers pauvres. Nous allons produire également des recommandations sur la sécurité et la prévention de la délinquance à l'issue d'un forum que nous avons organisé la semaine dernière. Nous avons beaucoup de sujets de réflexion communs pour l'année prochaine et les années suivantes. Je tiens à votre disposition notre plaquette avec le programme de travail pour 2011. Nous commencerons nos travaux 2011 par le développement économique, l'emploi et l'insertion. La question des jeunes nous préoccupe également. Ils représentent 30 % de la population dans les zones urbaines sensibles ; l'enjeu est là pour l'avenir. Ces problématiques nécessitent une observation pointue, c'est-à-dire des statistiques et des évaluations. Il est difficile d'envisager de concevoir des politiques si on ne peut pas évaluer et avoir un regard sur ce qui a été fait durant toutes ces années. Il y a aussi la nécessité d'un travail interministériel. Le CNV souhaite pouvoir travailler en partenariat avec des conseils, des institutions, des structures privées. Nous avons aussi noué des conventions partenariales ou d'entente avec le centre de données stratégiques. Pourquoi pas avec le CNLE sur certains sujets plus pointus ? Le CNV est seulement constitué de 55 membres dont 25 élus, des personnalités qualifiées, des syndicats...

**Étienne Pinte** : Merci pour cette proposition de travailler ensemble. Effectivement, la spécificité des villes nouvelles est particulière et je pense qu'il faut que nous la prenions en compte dans nos réflexions et nos études.

**Bruno Grouès (Uniopss)** : Concernant les effets de la crise, forcément les statistiques que nous recevons aujourd'hui datent d'avant la crise. Je voudrais rappeler que les associations voient sur le terrain la situation s'aggraver terriblement avec des files d'attente croissantes, quel que soit le type d'activité de l'association.

Sur les suites que vous voudrez bien donner à l'Année européenne 2010, nous avons bien entendu votre discours Mme Bachelot, nous avons entendu aussi le discours de l'ambassadeur, François Soulage qui avait été notamment préparé avec la commission de lutte contre la pauvreté de l'Uniopss, le collectif Alerte et nous apportons notre entier soutien aux conclusions de François Soulage. Nous souhaiterions que l'on puisse sortir de cette Année européenne avec un véritable plan de cohésion sociale, multidimensionnel, qui s'appuie sur les quatre piliers que le président Pinte a énumérés - emploi, formation, santé, logement - et qu'il soit pluriannuel. C'est vraiment ce qu'il faut faire aujourd'hui. Nous sommes tous d'accord sur le diagnostic, il n'y a pas besoin d'une nouvelle loi. Par contre, un plan de cohésion sociale serait une bonne feuille de route.

**Gisèle Stievenard (Uccas)** : Les centres intercommunaux d'action sociale sont des capteurs sociaux intéressants au même titre que d'autres partenaires associatifs. Leur observation n'a pas forcément valeur scientifique mais elle renseigne cependant sur une tendance. Lors de notre dernier congrès à Dijon, l'Uccas a rendu publique une enquête réalisée avec la Gazette santé social qui était renseignée par 422 CCAS et CIAS. Elle a montré la montée de la précarité et une demande toujours plus massive d'aide facultative extralégale. On peut toucher là l'impact de la crise sur les foyers économiquement vulnérables et cela, à différents âges de la vie. C'était la deuxième enquête et nous avons donc un point de comparaison. La situation s'est manifestement aggravée avec des demandes d'aide alimentaire et financières en hausse. Cela touche notamment les travailleurs pauvres, les précaires, les familles monoparentales, les jeunes - mêmes s'ils s'adressent plutôt aux missions locales qu'aux CCAS. Nous constatons aussi une hausse des demandes de domiciliation et nous recevons des personnes qui ont des problèmes de santé non traités ou mal suivis.

Lorsque nous confrontons nos analyses au plan européen, les constats vont dans le même sens, peu ou prou. L'observation n'a de sens que si elle est mise au service de l'action. À partir de l'observation, nous essayons de trouver des réponses et partager les bonnes pratiques. Derrière la sécheresse des chiffres, il ne faut pas masquer l'ampleur des défis qui sont devant la société en termes d'accès ou de retour à l'emploi, de pouvoir d'achat, de maintien ou d'accès au logement à des prix abordables. C'est vrai que la république est en difficulté par rapport à ces personnes qui sont en bas de l'échelle et de la pyramide sociale, et y demeurent durablement. Nous sommes



inquiets du creusement des inégalités dans notre pays. Nos travailleurs sociaux s'épuisent à écopier la mer avec une petite cuillère ! Ils sont en but à une violence de plus en plus forte de la part d'usagers qui sont désespérés et désespèrent des institutions de la république. Lorsqu'on traite de la lutte contre les exclusions, il faut faire un lien entre le bas et le haut de la pyramide. Peut-être faudrait-il étendre notre champ d'observation. Il existe en effet des rapports entre les différents niveaux dans la société. Un ministre indien a dit : « *les grands cerveaux travaillent trop à résoudre les problèmes de riches.* » Nous sommes là pour regarder ce qui se passe en bas de la société. C'est un travail utile à la société dans son ensemble puisqu'il y va de sa stabilité. Nous sommes des observateurs de délitement. C'est important d'en témoigner, non pas de façon polémique, mais en se disant que nous sommes loin du compte par rapport aux réponses que nous pouvons apporter les uns et les autres. Cela concerne l'ensemble de ce qui fait la richesse de notre pays.

**Nicole Maestracci (Fnars) :** Nous avons eu l'occasion d'insister à plusieurs reprises sur l'importance de renforcer l'observation, les moyens de l'observatoire de la pauvreté et l'extension de ses missions. Il semble que cela soit en voie d'être fait. Nous souhaitons que cet observatoire soit plus interministériel, qu'il ait pour mission d'intégrer également les chiffres qui proviennent du ministère de la justice, du ministère de l'intérieur. Peut-être aussi que l'on réfléchisse à la coordination ou à la fusion avec d'autres observatoires existants qui ont les moyens comme l'Observatoire des zones urbaines sensibles. Je salue la désignation de Jérôme Vignon à la présidence ; il nous a dit ses ambitions mais il ne pourra les remplir que s'il en a les moyens.

Le CNLE intègre l'ensemble des forces vives de la société civile qui s'intéressent à l'exclusion. Nous souhaitons qu'il soit plus systématiquement consulté - et non pas à la dernière minute lorsque les arbitrages sont déjà bouclés ; et que lorsqu'il est consulté, que nous avons l'occasion de donner un avis, nous connaissions la suite. Nous ne sommes pas naïfs : le gouvernement ne nous suivra pas nécessairement mais nous souhaitons au moins connaître les raisons pour lesquelles nous ne sommes pas suivis.

Concernant les chiffres et le rapport qui vient de nous être présenté, cela confirme le non intérêt de l'indicateur taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps. Il faut se concentrer sur le taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % qui est le seul permettant des comparaisons européennes. Au-delà des batailles de chiffres, il est important que nous ayons un consensus clair sur les chiffres qui existent. Bien sûr les chiffres sont toujours secs et ne rendent pas compte de toute la réalité. Mais les associations, l'État doivent se mettre d'accord sur les chiffres. Par exemple, sur le taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du revenu médian équivalent : on nous signale une baisse de 0,1 point pour 2005-2008, hors l'année dernière, nous avons pour 2006-2007 un taux d'augmentation de + 2 % ! On nous indique pour l'intensité de la pauvreté sur 2005-2008, une baisse de 0,3 point mais en regardant le tableau précédent, on avait pour 2002-2005, + 12 %, pour 2006-2007, + 1 %... C'est donc important que l'on puisse se référer à des séries qui comptent les mêmes choses pour regarder réellement ce qui se passe.

Le gouvernement n'est pas responsable de l'ensemble de la pauvreté dans ce pays ni de l'ensemble de l'évolution de la pauvreté mais il est important que nous ne perdions pas de temps avec des batailles de chiffres qui sont stériles. Or là, on a choisi les chiffres qui arrangeaient et pas forcément ceux qui pouvaient gêner. Il faut que nous partagions ces chiffres qui peuvent gêner et que nous les mettions en perspective avec d'autres chiffres qui ne sont pas dans ce tableau comme le taux d'effort pour se loger ; la question des chiffres du RSA qui montre que ce revenu est un dispositif d'indemnisation des chômeurs de longue durée et pas seulement un minima social ; une mise en rapport avec les chiffres concernant le nombre de jeunes en emploi et en formation qui diminue. C'est un des plus élevés d'Europe puisque nous avons 14 % de jeunes qui sont ni en situation d'emploi, ni de formation. Si nous faisons un rapport sur la pauvreté, il est important qu'il ne puisse pas être critiqué par l'ensemble des associations, membres du CNLE.

Il y a une autre partie, avec laquelle on peut être d'accord ou non, sur la pertinence des politiques qui ont été conduites. Nous devrions avoir des chiffres communs. Je ne comprends pas un certain nombre d'évolutions si je compare le tableau de cette année avec celui de l'année dernière.

**Sophie Quentin (Medef) :** Nous sommes très attachés à rattacher l'étude des politiques d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté qui gagneraient à être traitées aux côtés de celles de l'emploi. Il est important d'avoir des baromètres sur ces questions. Nous attachons une attention particulière

à l'insertion par l'économie ou par l'intermédiaire des structures de l'insertion par l'activité économique. Sur l'évaluation du dispositif du RSA, nous aimerions avoir des indicateurs sur le retour vers l'emploi de ces bénéficiaires. Honnêtement, pour l'instant, nous n'avons pas grand chose.

**Jacques Perney (CFTC)** : J'ai bien noté les axes que vous avez mentionnés M. le président, notamment celui concernant les jeunes. Beaucoup de choses ont été faites pour les jeunes mais cela n'est pas suffisant. Le problème reste toujours aussi prégnant. Nous souhaitons qu'un groupe de travail soit diligent très rapidement pour étudier ce problème en profondeur et non pas avec des mesures successives. Nous souhaiterions une étude qui rassemblerait l'ensemble des partenaires, notamment les employeurs, l'éducation nationale. C'est aussi un problème d'orientation : on ne peut pas continuer à orienter les jeunes dans des secteurs qui n'ont pas de devenir au niveau de l'accès à l'emploi. Je voudrais que nous avançons véritablement d'une manière effective et efficace.

On a l'habitude, dans tous ces conseils, de regarder les différents problèmes, notamment sous l'aspect urbain. Il est nécessaire de regarder ces problèmes également sur le plan de la ruralité. Ces différentes notions n'ont pas les mêmes impacts au niveau de la ruralité. Lorsqu'on parle de l'exclusion en zone urbaine, on sait de quoi on parle. En zone rurale, on ne le sait pas et cela peut être des éléments beaucoup plus difficiles à supporter au niveau de la dignité humaine. Ces deux aspects me paraissent très importants pour la cohésion sociale.

**Patrick Brillet (FO)** : Le CNLE doit jouer totalement son rôle mais pas seulement un rôle de veille ou d'analyse, mais aussi un rôle d'aiguillon vis-à-vis des politiques et du gouvernement. Le CNLE doit faire en sorte que l'on puisse faire concorder les paroles et les actes. Chacun peut faire ces constats là où ils se trouvent... Ce sont les paroles. Les actes nous inquiètent davantage. Quand on mesure les différences qu'il peut y avoir par rapport aux lois de finances de l'État ou de la sécurité sociale, nous sommes inquiets pour le logement par exemple ou manifestement, nous supprimons le rappel des allocations. Nous avons des difficultés d'accès aux soins par rapport aux budgets qui ont été votés. Nous nous inquiétons de la diminution des moyens attribués aux HLM dans la mesure où il a des ponctions naturelles faites par l'État. Nous sommes assez inquiets quant à la réalité des faits par rapport au budget et aux moyens qui sont accordés. Nous passerons rapidement sur la non revalorisation du Smic... Le CNLE aura beaucoup de travail pour pousser, en toute indépendance, sur les politiques.

Nous souhaitons également renforcer cette parole, qu'il y ait un renforcement de la cohérence d'action avec les autres institutions comme les caisses de sécurité sociale de façon à ce qu'il y ait une coordination dans les politiques. Cette coordination peut amener un effet plus fort sur les politiques qui sont conduites dans le cadre de la cohésion sociale. Le CNLE a des fiches de travail conséquentes et nous sommes heureux de pouvoir participer à ses travaux.

**Didier Piard (CRF)** : Merci pour que la Croix-Rouge, même sur un petit strapontin, puisse siéger au CNLE. Je crois que vous ne le regretterez pas ! Effectivement, si nous ne pouvons pas observer, nous ne pourrons pas agir et surtout, nous ne pourrons pas évaluer. Je suis très content d'avoir comme président Étienne Pinte. Le CNLE a aussi besoin d'avoir un esprit d'indépendance pour que nos réflexions et nos propositions soient réellement prises en compte. On a beaucoup parlé d'interministérialité, de la prise en compte des publics vulnérables comme ceux qui sont dans les prisons, les publics de la santé qui sont les grands précaires. On a oublié les populations migrantes dans l'interministérialité. Nous participons à un important travail sur la refondation avec Benoist Apparu, la Fnars et d'autres. Je ne voudrais pas que le dispositif d'hébergement et de logement soit totalement inopérant si on ne prend pas en compte et si on n'observe pas ces populations sans papiers, déboutées du droit d'asile. La Croix-Rouge ne s'exprime pas souvent mais elle s'exprime de plus en plus, à bon escient, sur ces questions. Ne mettons pas sous le tapis ces populations qui aujourd'hui embolisent nos dispositifs et ne sont pas du tout prises en compte dans nos statistiques. Je ne voudrais pas qu'on oublie, à travers ce conseil, que des hommes et des femmes, qui souffrent dans notre pays, ne sont pas pris en compte.

Ma contribution est donc d'abord de vous remercier, de vous féliciter pour l'indépendance et l'esprit de ce CNLE mais aussi de bien prendre en compte les publics migrants.

**Étienne Pinte** : C'est bien que ce soit la Croix-Rouge qui nous le rappelle.

**Yves Censi (CNIAE)** : Permettez-moi d'abord de vous féliciter et de vous remercier pour ce CNLE. Je vais m'associer à toutes les louanges de l'indépendance d'Etienne Pinte qui ont été prononcées jusqu'à maintenant. Je le dis aussi en tant que président du Conseil national de l'insertion par l'activité économique, cet esprit d'indépendance est important - je ne parle pas du tout sur un plan politique mais sur un plan de l'action, l'action opérationnelle - dans ces combats que nous menons. Il est très important de ne jamais se laisser « emboliser » par toute forme de bureaucratie et de systèmes. Parmi toutes les citations qui ont été prononcées, chère Roselyne, tu as donné celle prononcée par une personne en difficulté, car c'est bien là le fond du problème : « *je n'ai plus de nom* ». Si j'ai un message à donner pour cet axe, qui je l'espère, sera inséré efficacement dans tout ce que Etienne Pinte a donné et auquel je souscris, **c'est l'emploi**. L'important, c'est **le projet personnel**. C'est la clé de toutes les solutions que nous pourrions avoir et c'est le credo de l'insertion par l'activité économique. Il ne s'agit pas d'un projet national, ni celui d'une administration, ni même d'un projet syndical ou politique : **chaque personne est un projet**. Je voudrais insister sur l'efficacité de cette approche qui a quelques implications. Il est très important d'aborder ces questions, ces problèmes en prenant bien en compte leur diversité : la diversité des personnes, des situations que n'indiquent absolument aucune statistique, aucun rapport. Dans une diversité également des territoires ; a été évoquée cette catégorisation entre urbain et rural mais on peut démultiplier ces catégorisations à l'infini.

L'insertion par l'activité économique représente à peu près 250 000 ressortissants, 75 000 équivalents temps pleins, 5000 structures mais surtout un **taux de retour à l'emploi** qui est de 60% pour des personnes qui ont été au chômage depuis plusieurs années, qui sortent de prison... Si on ajoute les sorties positives, il y a une vraie efficacité dans cette proposition. Il y a aussi un problème, c'est que nous sommes trop souvent spécialisés. Il y a ceux que j'appelle les « **mandarins de la misère** », cette habitude que nous prenons à nous gargariser de sigles, de thèmes, de prononcer des langages incompréhensibles que nous comprenons entre nous mais qui empêchent de répondre à cet enjeu important : nous viendrons à bout de ces problèmes si nous savons les partager et les partager par l'ensemble de la nation. Curieusement, les solutions sont souvent sur le terrain très simples mais il faut savoir les partager. Je crois que cela sera un des grands enjeux des cinq années qui suivent. Les solutions sont très nombreuses. Il faut respecter la diversité de l'IAE mais pour faire en sorte que chaque personne soit un projet et pas simplement un numéro de dossier ou une prestation sociale, il faut absolument que l'État arrive à passer la main à l'ensemble de ces acteurs pour travailler en charnière efficacement en cohérence avec la réalité des choses. Le CNIAE sera présent à vos côtés en formulant le voeu que la réciproque soit vraie mais je n'en doute absolument à aucun instant.

**Lela Bencharif (ARF)** : Je suis très fière de siéger au sein du CNLE, représentant l'ARF et suis vice-présidente du conseil régional de Rhône-Alpes, déléguée à la démocratie participative, la vie associative et l'éducation populaire. Je partage le souhait que vous avez formulé de renforcer la participation des citoyens, de la société civile à la mise en œuvre de cette politique de lutte contre l'exclusion. J'aimerais souligner une difficulté que je connais au quotidien : nous savons tous que le monde associatif, comme le monde de l'éducation populaire, est plus que malmené. Il vit de profonds bouleversements qui fragilisent la mise en œuvre des projets d'utilité sociale au service de l'intérêt général, *a fortiori* quand ils s'inscrivent dans le champ de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Je m'autorise une question naïve : est-ce que le CNLE aura la capacité d'orienter des politiques gouvernementales qui permettent de donner les moyens aux acteurs associatifs, aux acteurs de l'éducation populaire pour continuer à promouvoir, sur l'ensemble de nos territoires, ces projets d'utilité sociale qui sont essentiels au maintien du lien social et à la cohésion sociale ?

**Étienne Pinte** : Je rappelle que le CNLE, dans toute son indépendance, fait des propositions au gouvernement. Soit il s'auto saisit - et chacun de celles et ceux qui sont représentés aujourd'hui autour de cette table peuvent nous saisir d'une problématique que nous transmettrons bien sûr au gouvernement ; le gouvernement peut nous saisir - Madame la ministre nous a déjà saisis dans son intervention pour clôturer l'Année européenne de lutte contre la pauvreté. Nous sommes une courroie de transmission entre vous tous et, non seulement le gouvernement, mais aussi le parlement.

**Françoise Coré (ATD Quart Monde)** : Nous ne pouvons que nous féliciter de voir affirmer collectivement, avec beaucoup de force et de conviction, le caractère interministériel de la lutte

contre l'exclusion, basé sur l'effectivité des droits fondamentaux pour tous - interministériel et effectivité des droits fondamentaux qui sont inscrits dans l'article premier de la loi de 1998 qui indique qu'il faut faire de la lutte contre l'exclusion une priorité de l'ensemble des politiques publiques. Comme vous l'avez dit aussi Madame la ministre, ce n'est pas une compétence exclusive ni d'un ministre, ni d'un gouvernement, mais de la société dans son ensemble. Nous espérons qu'au niveau du chef de gouvernement - il présidait par le passé le conseil interministériel de lutte contre l'exclusion - nous avons eu aussi la visite de premier ministre au CNLE - et cela est une indication forte de l'engagement collectif du gouvernement.

Concernant les droits fondamentaux, ils sont bien sûrs fondés sur le respect de l'égalité de dignité de toute personne ; à la base de tous ces droits, il y a le droit inscrit dans la constitution à des moyens convenables d'existence. Ce droit ne peut pas se ramener à un droit à l'aide alimentaire. Les personnes nous témoignent de façon permanente de la honte qu'il y a de nourrir leur famille en ayant recours à l'aide alimentaire. Une femme nous disait : « *quand je vais à l'aide alimentaire, j'emmène un sac Carrefour pour que mes voisins ne sachent pas la manière dont j'alimente ma famille.* »

Au-delà de la nécessité de répondre aux situations d'extrême urgence qui font un peu tache d'huile actuellement sous l'effet de la crise dans la population, il faut aussi que les politiques de lutte contre l'exclusion soient un investissement dans l'avenir de la société. ATD Quart-monde a travaillé en profondeur la question de la jeunesse. Elle l'a fait avec des jeunes de tous les milieux, les plus défavorisés étant rejoints dans leur réflexion par des jeunes d'autres milieux. Nous avons produit un mémorandum à l'intention du gouvernement en demandant à rencontrer François Fillon et, par votre intermédiaire Madame la ministre et de Benoist Apparu, auparavant par l'intermédiaire de M. Daubresse, de se faire le relais de ce qui est inscrit dans ce mémorandum, basé sur les droits fondamentaux pour les jeunes mais aussi pour l'ensemble de la société ; qu'il n'y ait pas de séparation entre les jeunes, les personnes adultes, les personnes âgées, les enfants... Tout cela s'inscrit dans des parcours de vie et dans la construction d'une société cohésive.

Concernant le **tableau de bord**, nous avons toujours émis notre grande préoccupation sur le fait que des indicateurs chiffrés qui ne ciblent qu'un tiers de la population ne puissent donner lieu à un écrémage. Cette préoccupation est renforcée au niveau européen aujourd'hui. Nous sommes très attentifs à pouvoir avoir une lecture de l'évolution de ce tableau de bord à partir de l'évolution de la situation des personnes les plus défavorisées. Ayant été membre de l'Observatoire national de la pauvreté de l'exclusion sociale pendant sept ans, je ne puis qu'appuyer ce qu'a dit Mireille Elbaum, qui a été repris par Nicole Maestracci : nous nous reposons beaucoup sur l'observatoire pour nous donner une lecture claire et intelligente de l'interprétation de l'évolution de cet indicateur. J'ai effectivement remarqué que les deux tableaux sont présentés de manière différente, en particulier que les années repères varient. Il faudra avoir effectivement un accord sur la façon de présenter ce rapport, sur l'année de référence qui engage le gouvernement sur son objectif chiffré.

**Étienne Pinte** : Il est important, Fabrice Heyriès, que s'il y a des modifications, qui peuvent être très légitimes d'une année sur l'autre, qu'il y ait une explication des raisons pour lesquelles il y a une modification de façon à ce que tout le monde sache, que nous n'ayons pas l'impression que l'on « manipule » les chiffres en fonction de l'évolution. Il est donc important que les choses soient aussi transparentes que possible.

**Hélène Marchal (Unaf)** : Je vous remercie d'avoir intégré l'Unaf au sein du CNLE. Nous en sommes très honorés. L'Unaf représente l'ensemble des familles, même les plus défavorisées. Nous sommes très attachés à ce que toutes les familles puissent être représentées dans ce conseil. Il est important de maintenir un niveau de protection sociale fort, y compris via la politique familiale afin de pouvoir agir en prévention des difficultés et d'empêcher aux familles de plonger dans l'exclusion. Nous nous attachons à ce que cette politique familiale soit maintenue. Elle a toujours été le poil à gratter de l'État par rapport aux demandes de logement, d'éducation, par rapport à l'effort qui va être fait pour maintenir le pouvoir d'achat des familles quelles qu'elles soient.

Concernant les chiffres qui sont donnés, on trouve un peu regrettable que l'évaluation se fasse à N-2 alors que nous constatons que les fractures, les difficultés peuvent intervenir à tout moment. Nous aimerions que cette évaluation se fasse de façon régulière dans le temps, quasiment en temps réel. Nous approuvons les mesures exceptionnelles qui sont prises en faveur des personnes les plus

défavorisées mais nous aimerions aussi que cette politique puisse incarner la continuité - je pense aux mesures qui sont parfois accordées et qui ensuite, sont retirées alors qu'elles peuvent venir en soutien des familles comme par exemple, pour les aider dans leur vie quotidienne - je pense aux chèques emploi-service dont les familles ne vont plus pouvoir bénéficier de la même façon et qui pourtant peuvent les aider tout en assurant une certaine cohésion sociale. Nous suivrons de près l'examen des indicateurs de l'évaluation des mesures afin qu'elles puissent incarner dans la durée.

**Luc Legras (USH) :** Nous partageons cette nécessité de l'observation et de l'évaluation. Il serait utile, sur une partie des chiffres qui sont produits, de les territorialiser plus fortement. Par exemple, il y a des chiffres qui représentent en eux-mêmes un progrès, sauf que l'endroit où ils se passent ne représente pas forcément un progrès par rapport à un autre aspect de la politique. Prenons le Dalo : on peut se féliciter à juste titre des progrès qui ont été faits dans les relogements et de la montée en régime des chiffres. Ces chiffres sont assurés à 98 % par le parc HLM. C'est donc un élément qui en soi est positif du point de vue des bénéficiaires. Mais cela pose une autre question : il y a, dans la région lyonnaise, seulement 10 communes qui concentrent 90 % du parc HLM. On est donc à nouveau en train de concentrer dans les mêmes endroits ce contre quoi la politique de la ville essaye de lutter, une forme de ségrégation. La statistique en elle-même a un intérêt mais il y a certaines statistiques qui méritent d'être contextualisées et territorialisées pour que l'on en mesure vraiment toutes les conséquences et les aspects.

On aurait un intérêt à développer le travail avec deux conseils qui nous sont proches, le Conseil national des villes et le Conseil national de l'insertion par l'activité économique ; un certain nombre des acteurs présents sont en effet sur ces deux champs et nous développons ensemble des partenariats. Il y aurait certainement des éléments communs à travailler ensemble sur ces chapitres.

**Henri Josserand (CG PME) :** Je suis nouveau membre représentant la Confédération générale des petites et moyennes entreprises ; je n'évoquerai pas les objectifs parce que je crois que nous sommes tous d'accord autour de cette table. Je voudrais cependant souligner ma surprise lorsque j'ai entendu le ministre, M. Apparou, dire que l'étude lourde la plus récente remontait à 2001 ! On peut difficilement travailler si nous n'avons pas suffisamment d'informations, chiffrées ou non. Évidemment les associations nous livrent leurs rapports, c'est intéressant mais partiel. Ne serait-il pas judicieux que le CNLE consacre ses travaux à suivre ce qui va être réalisé en ce domaine comme étude dans les mois qui viennent ? C'est une piste de travail très intéressante pour tous.

**Étienne Pinte :** Comme le dit Madame la ministre, on a besoin d'un thermomètre ! Notre thermomètre, c'est Jérôme Vignon, c'est l'Onpes qui doit en permanence, autant que faire se peut actualiser les chiffres. Concernant le chiffre fameux des 100 000 sans domicile fixe de 2001, repris chaque année par le rapport de la fondation Abbé Pierre, il est évident que ce chiffre est complètement obsolète. Quelqu'un a lancé récemment le chiffre de 200 000 ! Est-ce plus, est-ce moins ? Nous n'en savons rien. Il sera donc très utile que l'Onpes essaye de nous éclairer sachant qu'un sans domicile fixe n'est pas nécessairement un sans-abri.

**Christine Tellier (MNCP) :** Je représente le Mouvement national des chômeurs et précaires qui, depuis quelques années, grâce aussi à vous M. Pinte, et M. Seillier auparavant, nous permet en temps qu'acteurs et actrices de terrain, d'être représenté ici au CNLE. Je vous en remercie au nom de notre fédération. Je suis tous les jours aux côtés et à l'écoute des demandeurs d'emploi et des précaires dans différentes associations, notamment sur le Mans dans la Sarthe et en Anjou. Nous souhaitons pouvoir continuer à être au sein de ce CNLE qui nous est cher, qui est un espace d'expression. Nous sommes très attachés à la représentation des usagers, notamment des demandeurs d'emploi et précaires. Je voulais rappeler que le mouvement associatif, notamment les associations de notre fédération, sont pour bon nombre d'entre elles en grande difficulté financière. Nous souhaitons pouvoir continuer notre travail auprès des demandeurs d'emploi et des précaires.

**Martine Carn (Education nationale) :** Je représente la direction générale de l'enseignement scolaire. Il est effectivement important que le ministère et la direction soient représentés au CNLE et je vous en remercie. L'Education nationale contribue à la prévention de l'exclusion sociale par l'insertion et le fait qu'elle scolarise tous les enfants, y compris les publics ayant des besoins spécifiques. Nous avons parlé des enfants sans domicile fixe ; c'est une gageure que de pouvoir assurer la continuité pédagogique quand les enfants sont obligés de changer d'abri. Pour avoir travaillé 30 ans en Seine-

Saint-Denis, cela concernait 5000 enfants ! Elle scolarise aussi les enfants à besoins spécifiques ou atteints de handicap, issus d'une trajectoire d'immigration, qu'ils soient ou non sans papiers. Il y a aussi la possibilité de permettre à des enfants et à des familles d'accéder à des droits.

Des projets en commun concernent l'élévation du niveau de qualification des jeunes sortant du système. Cela passe par l'objectif de réduction du taux de sortie précoce du système éducatif mais c'est également la lutte contre l'illettrisme qui a lieu dès le début de la scolarisation et donc, dès l'école maternelle avec des opérations qui visent à renforcer la maîtrise de la langue et l'usage du langage. C'est également le soutien à leurs parents. De nombreuses initiatives permettent à des parents, en situation d'illettrisme, d'accéder à la maîtrise du langage et au suivi de la scolarité de leurs enfants ; également des soutiens à la parentalité - par exemple, l'expérimentation menée qui permet à des parents de mieux connaître le fonctionnement des collèges ; une des articulations difficile est le passage entre l'école primaire au collège. Je citerai également les initiatives d'ATD Quart-monde de travail avec les parents issus des milieux les plus défavorisés pour y lier un échange de regards entre les professionnels de l'école et les parents les plus éloignés culturellement de l'école pour permettre une rencontre. Fait partie de la formation des enseignants une sensibilisation à l'évocation de la pauvreté. Je citerai également les réformes en cours depuis la loi de 2005 avec en particulier l'acquisition des compétences sociales et civiques pour les enfants et le socle commun. La réussite scolaire va passer par l'accompagnement personnalisé, des dispositifs de plus en plus personnalisés et adaptés, des remédiations par la lutte contre le décrochage scolaire, qui est une politique interministérielle et qui a le concours des associations, avec la création de plates-formes au niveau local qui permettent de repérer des élèves qui seraient en décrochage pour qu'ils puissent être réintégrés dans un système de formation.

C'est aussi toute l'aide sociale apportée en interne par le personnel socio et santé, mais également des aides matérielles en direction des élèves, qu'il s'agisse des bourses et des fonds sociaux. Nous analysons actuellement, à titre comparatif, en croisant le niveau social des parents par le biais des PCS et le taux de boursiers par établissement, on se rend compte qu'il y a des écarts quant à l'accès aux droits. Les publics les plus défavorisés ne sont pas forcément ceux qui accèdent plus facilement aux bourses et aux fonds sociaux. Il y a là une marche de progrès possibles.

Voilà quelques aspects pour souligner l'importance que le service éducatif accorde à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et pour l'inclusion sociale en sachant qu'un des leviers en cours actuellement est celui du bien-être à l'école qui rejoint celui du bien-être et du vivre ensemble.

**Étienne Pinte** : Ce que vient de dire Mme Carn est très important. À l'époque où j'étais adjoint au maire, chargé de l'enseignement et de la formation, dans ma ville, une des directrices d'école maternelle m'avait dit : « *nous touchons du doigt dès la maternelle la pauvreté lorsqu'un enfant arrive à l'école sans petit déjeuner* ». Nous avons instauré à 10 heures pour tous les enfants un petit déjeuner. Il y avait également des enfants qui venaient en plein hiver, sans chaussettes dans leurs chaussures... L'école maternelle, dès le plus jeune âge, est un outil d'observation extraordinaire pour déceler la pauvreté derrière l'enfant. Ce que l'Éducation nationale pourrait nous apporter en matière de réflexion et de propositions devrait être l'une de nos préoccupations - en tout cas, il nous faut l'intégrer dans nos réflexions.

**Jean-François Serres (personne qualifiée)** : Merci d'avoir permis aux Petits frères des pauvres d'être autour de cette table. Notre inquiétude porte autour des situations des personnes âgées face au défi de la longévité, devant le débat qui va s'ouvrir sur le cinquième risque. Nous rejoignons les observations qui ont été dites par l'Unipss et l'Unccas sur le délitement que nous pouvons observer, en temps qu'acteurs associatifs, devant de plus en plus de personnes qui viennent chercher des services auprès de nous, dans des situations très préoccupantes. J'observe que, dans les annexes du rapport, le taux de pauvreté monétaire relatif des 65 ans et plus augmente depuis 2005 pour s'établir à 10,3 en 2008, soit le plus élevé depuis 1996. Nous sommes très sensibles aux problématiques d'isolement et de la solitude. Le projet individuel des personnes âgées n'est évidemment pas l'inclusion professionnelle mais l'inclusion sociale : pouvoir bénéficier d'une place dans un entourage qui les accueille et qui fait qu'elles ont une place, des relations à l'autre, une importance pour quelqu'un. Et nous avons assez peu d'éléments de connaissance sur les questions de la solitude et de l'isolement. Tout cela rejoint l'importance du monde associatif pour reconstituer, animer au plus près, dans la proximité des personnes les plus fragiles, des entourages des soutiens quotidiens dont elles ont tellement besoin. On remarque que les décrochages sociaux, les replis sur

soi touchent particulièrement les personnes vivant dans la solitude. Elles se font connaître souvent des années après car le sentiment de honte est très fort chez elles. Le travail pour qu'elles retrouvent leur place est très long.

**Étienne Pinte :** Vous mettez le doigt sur une des grandes difficultés que nous rencontrons pour essayer de cerner l'isolement et la solitude. Le premier ministre a déclaré que l'année 2011 porterait sur ces problématiques de solitude et d'isolement. L'un des indicateurs, qui je le reconnais, n'a aucune fiabilité quantitative, est de voir le nombre de personnes décédées depuis des mois et parfois depuis des années que l'on découvre tout à coup car le tissu familial, amical, de proximité n'a pas joué le rôle qu'il aurait dû jouer. Nous avons, l'État et le monde associatif, un rôle à jouer dans cette prise de conscience de tout un chacun, dans son immeuble, dans son quartier, pour se préoccuper, observer, voir ceux qui ne donnent plus signe de vie, savoir s'ils existent encore. **Il faut que chaque Français soit mobilisé à l'existence de son voisin.**

**François Simon (ARF) :** Je suis vice-président de solidarité en Midi-Pyrénées et par ailleurs médecin généraliste à Toulouse. J'ai pris acte de ce qui a été fait par le gouvernement, et tel que le rapport l'a écrit, mais au-delà de l'imprécision des chiffres, que je partage totalement, je voudrais insister sur quelques points :

- certaines personnes ont bien cité le phénomène de la crise comme un élément supplémentaire qui n'était pas pris en compte. C'est pertinemment vrai. Il reste aujourd'hui dans notre société, des phénomènes de précarisation qui sont très clairs autour de l'emploi avec la diminution des CDI, l'augmentation des CDD et emplois précaires ;
- la facture énergétique qui augmente dans le cadre des foyers ;
- la difficulté d'accès au remboursement des soins ;
- l'effet galopant autour de l'immobilier, du foncier et du prix des loyers.

Tout cela impacte tout le monde mais encore plus les gens fragiles car ce sont des facteurs de précarisation. Et la précarisation est parfois une étape vers l'exclusion. Je suis très sensible à la question du reste à vivre. Il faut tenir compte de tous ces facteurs qui sont en train de déséquilibrer notre société.

On ne peut pas ne pas réfléchir à ce qui n'a pas été fait. Par rapport au problème du logement et de l'habitat, il y avait une volonté de faire en sorte que dans chaque commune, il existe un certain nombre de logements sociaux qui soient créés. Nous sommes aujourd'hui en totale friche par rapport à cet objectif. Tout ce que j'ai entendu m'intéresse beaucoup et je suis très fier de faire partie de ce conseil et de travailler avec vous mais je crois que la transversalité n'est pas uniquement le respect de la personne dans sa totalité, dans sa dignité, ce n'est pas uniquement notre travail en commun mais c'est aussi avoir une transversalité dans le regard de la société et des politiques qui nous emmènent vers de plus en plus d'exclusion.

**Jean-Michel David (Fapil) :** Je rappelle que la loi SRU a 10 ans (et huit jours). Elle prévoit 20 % de logements sociaux dans les villes de plus de 3500 habitants mais elle n'est pas appliquée aussi bien que nous aurions aimé qu'elle le soit. Concernant le rôle des associations dans le logement, je me félicite de ce que Mme la ministre et M. le ministre ont dit, cette volonté de garder ensemble l'hébergement et le logement et d'intervenir ensemble sur ces deux questions. C'est essentiel. En revanche, il n'y a pas une très forte clarté au niveau de la répartition des compétences entre les services déconcentrés et les services décentralisés. On lit assez mal les politiques de la DGCS, de la DHUP ou de l'Anah. Nous avons besoin d'une clarification très forte sur ces compétences au niveau national comme au niveau des opérateurs.

Les opérateurs associatifs mènent des actions sur le terrain qui sont reconnues et cette reconnaissance passe par des agréments, prévus par la loi, qui vont être effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Pour continuer à intervenir dans le cadre du logement, les associations doivent donc avoir d'ici 10 jours un agrément. Cet agrément est une reconnaissance du métier développé par les associations dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage, de la gestion locative adaptée ou de l'intermédiation locative qui est une reconnaissance du travail développé par les associations depuis 20 ans. Mais attention à ne pas mélanger reconnaissance, agrément, professionnalisation dont on a besoin avec un cadre trop lourd, contraignant qui ferait que les associations n'aient plus le sens de leurs actions, sens très joliment défini par la citation que vous avez faite Madame la ministre de Nelson Mandela sur la place des uns et des autres dans les actions.

**Bruno Lachesnaie (MSA)** : Je suis directeur de l'action sociale de la Mutualité sociale agricole et je voudrais revenir sur l'importance de la dimension territoriale des approches de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Au sein de ce conseil, ont été menés régulièrement des travaux et des réflexions sur notamment le milieu rural. J'encourage ce conseil à continuer à porter cette dimension territoriale, considérée à juste titre comme parfois insuffisante, de manière à alimenter par des avis ou des propositions le comité interministériel d'aménagement du territoire qui se réunit régulièrement, prend des décisions et des mesures interministérielles en matière d'aménagement du territoire, pour lequel la dimension cohésion sociale et lutte contre la pauvreté n'est pas forcément très présente. Et donner suite dans le cadre de cette réflexion, cette prise en compte de la dimension territoriale de la pauvreté, de certaines préconisations formulées dans le cadre d'un rapport publié en novembre 2009 par l'Igas et le Conseil général de l'agriculture faisant notamment état de la nécessité de mieux coordonner et densifier l'action publique de certains organismes comme le nôtre avec les collectivités locales et le monde associatif pour s'intéresser en particulier à la question des jeunes en déshérence en milieu rural et pour lesquels les perspectives de formation et de mobilité sont souvent très faibles.

Je signale qu'un tiers des ménages d'exploitants agricoles vit sous le seuil de pauvreté (étude Insee 2007). Le RSA a été pour cette catégorie de public une avancée puisque nous n'étions pas parvenus à ce que les exploitants agricoles puissent accéder au RMI dans des conditions de droit commun. Le RSA a permis de remédier à cette difficulté. Tout exploitant agricole peut aujourd'hui accéder au RSA s'il présente les conditions de ressources qui le justifient. Nous avons néanmoins une difficulté quant à cet accès puisque les textes, à l'origine, ne sont pas forcément adaptés à la situation puisque nous faisons appel aux revenus agricoles de l'année N-2. Nous avons, avec le Haut commissariat aux solidarités actives, le ministère de l'agriculture, en lien avec l'assemblée permanente des chambres d'agriculture et les syndicats agricoles, défini un outil à l'attention des conseils généraux et des caisses de MSA qui font la partie technique de l'instruction, permettant d'apprécier, sur la base du revenu brut d'exploitation reconstitué, la réalité des revenus des exploitants agricoles susceptibles de bénéficier du RSA. Cet outil a été validé par l'assemblée des départements de France mais il n'est pas mis en œuvre partout. Nous constatons un certain nombre de situations d'inégalité quant à l'accès à ce droit. C'est important pour les familles mais aussi pour l'avenir même de l'agriculture car cet outil permet de maintenir l'activité d'un certain nombre d'exploitants dont l'activité est viable mais qui connaissent à un certain moment, du fait de la fluctuation des marchés, un trou d'air. Il est de l'intérêt collectif de permettre à cette catégorie de population de traverser ces trous d'air et ces difficultés.

**Jean-Guilhem Xerri (personne qualifiée)** : Je suis président de l'association Aux captifs la libération. J'aimerais ajouter une thématique qui n'a été que peu mentionnée, celle de **la problématique psychique**. Elle est complexe, dépasse le champ de la psychiatrie et du sanitaire. Il y a un déficit majeur dans l'observation de cette problématique, dans sa prise en charge et dans l'évaluation des actions. La maladie psychique, la souffrance méritent que l'Onpes, le CNLE et le gouvernement prennent en considération cette question de façon spécifique.

**Bernard Schricke (Secours catholique)** : Quand on regarde l'ensemble du tableau des indicateurs, on se dit que vraisemblablement, on atteindra la baisse d'un tiers du taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps et qu'en 2012, il y aura moins de gens qui vivront avec des ressources autour du taux de pauvreté monétaire de 2006. Au Secours catholique, l'essentiel des personnes que nous accueillons sont sous un seuil à 40 %, environ un million sur 1 500 000 personnes accueillies. Ce taux est en légère progression aujourd'hui mais il ne faudrait pas que l'arbre cache la forêt. On est dans une société où il y a un réel durcissement de la pauvreté des plus pauvres même si pour ceux qui sont à la marge de basculer de l'autre côté du seuil de pauvreté, les choses peuvent donner l'impression de s'améliorer. Ce qui maintient les gens autour du seuil à 40 %, ce sont toutes les difficultés d'accès à l'emploi, tous ces emplois tellement mal rémunérés, avec des temps tellement partiels, qu'ils ne permettent pas de seulement survivre. Alors que l'objectif est qu'ils baissent de 20%, on constate que ces taux sont plutôt en hausse. Je souhaitais dire mon inquiétude même si certains indicateurs du tableau peuvent sembler aller dans le bon sens. Pour les gens qui sont les plus en difficulté, la situation ne change pas ou peu. Toutes les annonces d'augmentation (transports, énergie, assurances...) vont grever encore plus la part incompressible du budget de ces ménages aux ressources très faibles, qui n'ont pas de liberté de choix puisque les dépenses contraintes totalité.



**Étienne Pinte** : Nous avons effectivement une difficulté frustrante. Tous ces chiffres ne prennent pas encore en compte les conséquences de la crise économique alors que vous, vous vivez la crise économique au quotidien. C'est donc la grande difficulté que nous avons à essayer, grâce à vous, d'actualiser en permanence, nos réactivités et celles du gouvernement. Vous rejoignez deux autres réflexions qui concernent la montée des jeunes précaires - j'ai assisté au 20<sup>e</sup> anniversaire des cités du Secours catholique et c'était l'un des messages forts - et celle d'ADT quart-monde vers ceux qu'ils appellent les plus pauvres des pauvres et qui souffrent encore plus aujourd'hui des conséquences de la crise économique qui sont à la limite du seuil de pauvreté. Ce sont les questions qui nous interpellent très fortement.

**Régine Constant (CNAMTS)** : Je voudrais dire tout l'intérêt que nous portons à vos travaux et nous sommes très contents d'y participer. Je voudrais mettre une focale sur la problématique du non recours aux soins. C'est un sujet qui nous préoccupe au travers de nos fonds sociaux. Dans le cadre de notre nouvelle convention d'objectifs et de gestion que nous avons signée avec l'État, nous souhaitons mettre l'accent sur l'aide aux personnes pour ponctuellement accéder aux soins mais surtout, pour les faire entrer dans le droit commun. J'insiste sur l'apport que nous faisons dans le cadre de l'aide à la complémentaire santé pour compléter le dispositif mais pallier les effets de seuil - on passe de la CMUC à la CS et juste à la frange, il y a à nouveau des personnes qui se trouvent au bord du chemin. Nos fonds sociaux interviennent à ce titre. Pour cela, nous disposons d'un service social très actif qui s'appuie beaucoup sur les associations pour repérer les personnes en situation de difficulté. Dans le cadre de nos travaux avec vous, nous pourrons vous apporter des données chiffrées puisque nous montons de plus en plus des systèmes de reporting nationaux permettant de mieux connaître nos bénéficiaires.

J'insisterai aussi sur la prévention de la désinsertion professionnelle liée à la maladie. Nous constatons de plus en plus que des personnes se trouvent en situation de fragilisation sociale et professionnelle. Nous avons aussi mis en place un dispositif avec nos services médicaux pour avoir des signalements systématiques et pouvoir accompagner, dans le cadre de partenariats qui dépassent l'institution puisque nous travaillons sur ce champ avec l'Agefiph.

**Jérôme Vignon (Onpes)** : Merci Madame la ministre, merci à vous tous qui avez exprimé des souhaits et une certaine confiance à propos du travail de l'Onpes. Cela me touche et en même temps, cela m'impressionne. J'apprécie particulièrement la nature du recours aux chiffres telle qu'elle a été évoquée par plusieurs d'entre vous. À défaut d'être des mandarins de la misère, je souhaiterais que nous ne soyons pas des byzantins de la statistique. Ça sera effectivement ma tâche de faire en sorte que les indicateurs vous soient utiles et vous permette de concentrer vos débats sur des faits, des situations, sur les politiques et sur la participation de chacun d'entre nous à la réalisation au succès de ces politiques.

À Mme Maestracci, je voudrais dire que je suis très sensible à cette question des moyens - M. Apparu l'a aussi rappelé - mais nous verrons aussi d'ici à la fin de l'année si effectivement les moyens qui ont été proposés par différentes administrations ne sont pas suffisants et s'il faut revoir l'interministérialité. Ça sera un élément de transparence vis-à-vis du CNLE. Il y a tout de suite une occasion qui sera donnée à l'Onpes dans son rapport avec le CNLE d'être, sinon le baromètre, mais une aide à l'évaluation des politiques et particulièrement, quand nous pourrons donner en janvier prochain une opinion sur le rapport que Fabrice Heyriès nous a présenté, en essayant justement d'apporter cette clarification qui a été demandée par plusieurs.

Beaucoup de choses seront reprises dans le programme de l'Onpes. Je voudrais me concentrer sur deux aspects de notre discussion :

- la question de la réactivité des statistiques, à laquelle Mme la ministre vous êtes particulièrement sensible – la DGCS ou la Drees disposeront dans le courant du premier semestre des résultats d'enquêtes exceptionnelles faites auprès de 2000 acteurs sociaux qui devraient éclairer des situations nouvelles concernant les migrants. Nous aurons ainsi des indications d'alerte sur de nouvelles situations auxquelles nous n'étions pas assez sensibles. Sur les indicateurs précoces, il faut essayer d'anticiper ce que seraient les chiffres qui seront fournis par le rapport avec toujours deux années de décalage.

Je m'engage sur la question de la connaissance du sans abris à faire des propositions d'ici à la fin janvier, d'abord à l'Onpes, ensuite à vous-mêmes Monsieur le président et à M. Apparu

sur ce que pourrait être une connaissance intermédiaire entre les grands résultats fournis par l'Insee. Je vous dis tout de suite que cela coûte de l'argent et que cela va nécessiter la participation des associations. C'est pour cela que je vais présenter ces propositions d'abord à l'Onpes, ensuite au ministre puis à vous-même.

Je m'engage aussi sur le fait de mieux établir, pour le prochain rapport de 2011, des indicateurs qui seraient validés au regard des chiffres que nous ne connaissons qu'avec deux ans de retard. Il y a une dizaine de séries statistiques qui sont connues mensuellement que nous n'avons pas testées par rapport aux indicateurs lourds et très fiables. Je pense qu'avant l'année prochaine, on pourrait valider cela.

- la question de ce que nous dit déjà le rapport de M. Heyriès au Parlement dans le lien entre les politiques, les actions et la réduction de la pauvreté de l'exclusion. Je signale que ce rapport est très important et utile. C'est un grand changement de disposer d'un rapport annuel par rapport auquel les engagements politiques du gouvernement peuvent être appréciés. On peut discuter, être content ou non des chiffres, estimer que l'indicateur majeur choisi n'est pas le meilleur mais le fait est là : il y a des éléments sur lesquels le débat doit vraiment avoir lieu de manière sérieuse. Je voudrais féliciter mes anciens collègues de l'administration de n'avoir pas cédés à la tentation de faire des projections pour combler le vide en 2009. Cela aurait été justement ouvrir un débat sur la confusion des statistiques et prendre le risque d'une ambiguïté. C'est bien de ne pas l'avoir fait. D'ores et déjà, tel qu'il est, ce rapport est très instructif du point de vue du lien entre les politiques et les résultats. Il nous montre un tableau instructif en ce qui concerne les forces et faiblesses du dispositif français de lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Il a des forces : le fait que l'indicateur du taux de pauvreté ancrée dans le temps s'améliore depuis deux ans n'est pas sans signification. Il confirme que toutes les nombreuses dispositions de soutien du revenu - ce qu'on appelle le bouclier social - fonctionnent. Mais en même temps, il y a des faiblesses : il y a au moins trois indicateurs qui ne bougent pas entre 2006 et 2008 - celui sur les inégalités de revenus, c'est l'indicateur de la pauvreté monétaire, celui sur la pauvreté non monétaire qui concerne les personnes les plus exclues et celui qui caractérise le mauvais fonctionnement du marché du travail, la proportion des familles dans lesquelles aucun adulte ne travaille. Cet indicateur augmente en 2009. À travers ces trois indicateurs complémentaires de l'indicateur principal, il y a une alarme puisque ce sont précisément sur ces trois axes que l'engagement européen sera pris.

Quand Étienne Pinte indique les quatre piliers, ces quatre piliers sont justement ceux-là qui s'attaquent aux causes profondes dont la stagnation est révélée par ces indicateurs complémentaires. Ce n'est pas une raison pour baisser les bras - Madame la ministre, au contraire, vous nous avez encouragés - mais c'est une raison pour être appuyés et définir, notamment dans le cadre du programme national de réforme 2011-2013, pluriannuel, qui couvre la période sur laquelle les engagements gouvernementaux ont été pris, d'avoir là une approche stratégique qui se concentrerait sur les piliers que vous avez proposés.

**Roselyne Bachelot-Narquin** : Merci à toutes et à tous d'avoir eu des interventions particulièrement denses. Je ne répondrai pas à tout le monde puisqu'il y a eu des présentations, des préconisations qui mériteront évidemment d'être approfondies. Quelques points d'ambiance :

- la politique sociale de la France et les politiques sociales qui sont menées dans notre pays n'ont jamais été la variable d'ajustement d'accompagnement de la crise. S'il n'en reste qu'un parmi ces pays, c'est bien la France à vouloir mener des politiques sociales innovantes alors que pratiquement tous nos confrères des pays développés ont plutôt pratiqué des politiques de restriction sociale. Quand on voit que la politique familiale dans les deux ans qui viennent de s'écouler est passée de 4,5 % à 5,2 % du PIB, on ne peut pas dire que l'on a mené une politique de restriction. Nous avons, malgré tous les conseils de prudence, augmenté l'allocation adulte handicapé de 25 %. Beaucoup de personnes que nous ne pouvons pas soupçonner de manquer de cœur nous disaient de ne pas le faire ; que nos taux de dépenses d'assurance maladie ont augmenté beaucoup plus vite que la richesse nationale ; que nous avons continué à mener des politiques de contrats aidés - l'an prochain, nous passerons de 290 000 contrats aidés à 340 000. Nous avons voulu que ce travail, ce filet social, cet amortisseur social garde sa pleine acception et ce n'est pas une option caritative, même si je

ne jette pas la pierre à ceux qui ont cette démarche ; je pense que cette démarche sociale est aussi une démarche créatrice de richesses et de cohésion sociale.

- Effectivement, quand on est sortie ancienne ministre de l'écologie du sommet de Rio, « penser global, agir local »... je crois effectivement que dans ces politiques de cohésion sociale, et la démarche de votre conseil en est l'illustration, **il faut penser populationnel et agir individuel**, et jamais ne séparer les deux choses. Il y a donc d'abord pour mener cette démarche l'importance des chiffres. Beaucoup de prises de parole ont tourné autour des chiffres. C'est Winston Churchill qui disait : « *il y a trois sortes de menteurs : les menteurs, les sacrés menteurs et les statistiques !* » L'apport quantitatif est absolument important mais il faut toujours l'aborder en faisant entrer dans ses calculs les écarts à la moyenne. C'est le B A ba de la statistique ! En tant que militante de la lutte contre la pauvreté, j'ai toujours milité pour qu'on ne soit pas toujours sur le centre des statistiques, sur le nuage du centre mais qu'on aborde toujours les questions de pauvreté et d'exclusion sociale par les marges. Les marges disent en effet souvent plus de choses que le centre. La notion de la grande pauvreté, de la très grande pauvreté, doit toujours être abordée parce qu'elle dit plus sur la société que le centre. Des indicateurs quantitatifs, c'est très important, mais il faut toujours travailler en écart à la moyenne. Vous aurez à nous donner, et c'est le travail de l'observatoire, du CNLE, des indicateurs plus qualitatifs, qui font suite d'ailleurs à la Commission Stiglitz et que les institutions européennes veulent aussi faire entrer. Il y a eu certaines propositions : ça sera le travail de Jérôme Vignon que de les expertiser et voir comment on peut les coordonner pour en faire un outil valable.

Nous ne devons pas avoir de complexes vis-à-vis des autres pays européens sur l'évaluation de notre pauvreté. Souvent on nous dit, la France est très en retard mais la France veut aussi avoir des indicateurs qui sont des indicateurs globaux et non pas des indicateurs sur échantillon. D'ailleurs, on se rend compte à chaque fois que l'on a des indicateurs sur échantillon, on se trompe parce que ces indicateurs surestiment toujours les phénomènes. Quand on voit que les somptueux chiffres allemands sont faits sur un échantillon statistique de 11 000 personnes ou un échantillon de 25 000 personnes au Royaume uni... Effectivement, ils sortent un peu plus tôt que ceux de la France mais ensuite, ils les revoient avec des écarts tout à fait considérables. On a ces indicateurs de deux ans mais au moins, ils sont de qualité même si, chère Nicole Maestracci, il faut aussi parler des mêmes choses et dire pourquoi on ne parle pas des mêmes choses. En tout cas, sur les chiffres qui datent de 10 ans, on peut en tout état de cause s'améliorer. J'ai bien entendu l'engagement de Jérôme Vignon de nous procurer dans les prochaines semaines ces éléments.

Il faut absolument que notre conseil soit un laboratoire et un élaborateur d'innovation sociale. La pauvreté, ça change à toute vitesse. Les pauvres d'il y a 10 ans ne sont plus les pauvres de maintenant. Beaucoup ont parlé de l'arrivée massive des jeunes quantitativement et qualitativement dans la pauvreté mais aussi des femmes, certaines personnes âgées qui s'étaient exclues de la pauvreté, qui commencent à y revenir. Il faut que le conseil, bien sûr le gouvernement, les structures qui sont avec nous à lutter contre la pauvreté, soient vraiment un laboratoire d'imagination. Cela va être le grand débat du semestre qui vient, un conseil comme le vôtre ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur la dépendance des personnes âgées dans les questions de cohésion sociale, de pauvreté. Je serais demanderesse d'une réflexion spécifique de votre conseil sur la question de la dépendance.

Vous savez que sur les objectifs communs pour l'action des Etats membres, trois concernent les questions sociales puisqu'il s'agit de porter à 75 % le taux d'emploi des femmes et des hommes, d'améliorer les niveaux d'éducation, en particulier ce qui concerne le décrochage scolaire, et d'avoir un aspect particulier sur l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté. Il faut reconnaître que nous sommes un peu en stand-by au niveau européen sur la plate-forme européenne contre la pauvreté qui ressortait des 7 initiatives phare qui devaient accompagner les cinq objectifs retenus par l'Union européenne. J'ai eu l'occasion d'intervenir au dernier conseil qui s'est déroulé les 6 et 7 décembre derniers. Il faut reconnaître que les différentes définitions de la pauvreté en Europe nous conduisent à des difficultés dans cette élaboration de la plate-forme puisqu'il faut des indicateurs avec des objectifs communs. Nous avons une définition de la pauvreté qui est une définition du revenu, une définition monétaire de la pauvreté mais beaucoup de pays européens se reconnaissent davantage dans un critère sur la privation de l'emploi. D'autres pays ont des définitions mixtes qui entrent les deux items de l'exclusion des adultes de l'emploi et de

l'appréciation monétaire de la pauvreté. Nous allons faire des propositions. C'est le comité de protection sociale qui est chargé de proposer des éléments pour une communication à la Commission européenne qui ne devrait pas tarder. Une fois de plus, soyez assurés que la France sera motrice dans la définition d'une plate-forme européenne contre la pauvreté.

Merci à toutes et à tous. J'ai tenu à rester avec vous jusqu'au bout pour entendre l'intégralité de vos observations et je reviendrai régulièrement pour débattre et écouter.

[Étienne Pinte](#) : Merci beaucoup. Notre prochaine réunion aura lieu le jeudi 13 janvier à l'assemblée nationale.